

MÉMENTO DES ASBL 2023

MICHEL DAVAGLE

Conseiller juridique près les ASBL SEMAFOR et SEMAFORMA d'Ans

Avec la collaboration de :

DARIA LIKHATCHEVA et DENIS DUFOUR

Avocats au barreau de Bruxelles, cabinet Kimberlite



Wolters Kluwer

Cette vingt-septième édition est à jour au 1^{er} janvier 2023.

Editeur responsable : Bas Kniphorst

© 2023 Wolters Kluwer Belgium SA
Zénobe Gramme (bâtiment G)
Square des Conduites d'Eau 9-10
4031 Liège

Service clientèle et adresse de correspondance :

Motstraat 30
2800 Malines
Tél. : 015 78 76 00
client.BE@wolterskluwer.com
www.wolterskluwer.be

Hormis les exceptions expressément fixées par la loi, aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, introduit dans un fichier de données automatisé, ni diffusé, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable et écrite de l'éditeur.

D/2023/2664/125
ISBN 978-94-03-02900-9
BP/MEAS-PI23001

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

Préface	V
Avant-propos	VII
La date d'entrée en vigueur du Code des sociétés et des associations et les dispositions transitoires	IX
Principales abréviations	XIII
PARTIE 1^{RE} LA NOTION D'ASSOCIATION ET LA DÉFINITION DE L'ASBL	1
CHAPITRE 1^{ER} L'ÉVOLUTION DU DROIT D'ASSOCIATION	3
1. Aperçu	3
2. L'Ancien Régime	3
3. La Révolution française	3
4. La Constitution belge de 1831	4
5. La situation des associations au XIX^e siècle	5
5.1. L'interdiction des coalitions ouvrières	5
5.2. Les tentatives politiques d'accorder la personnalité juridique à certaines associations	6
5.3. Les sociétés de secours mutuels	6
5.4. Les unions professionnelles	7
6. La situation des associations au début du XX^e siècle	7
6.1. Les associations internationales à but scientifique	7
6.2. L'octroi de la personnalité juridique à certaines associations	7
7. La consécration du principe de la liberté d'association	8
7.1. Les principes édictés par la loi du 24 mai 1921 garantissant la liberté d'association	8
7.2. Les sanctions pénales	8
8. La loi du 27 juin 1921	9
8.1. Le projet de loi	9
8.2. Les travaux parlementaires relatifs à la loi du 27 juin 1921	9
9. La loi du 2 mai 2002	9
10. Le Code des sociétés et des associations	10
11. Principales critiques du Code des sociétés et des associations	10
CHAPITRE 2 LA LOI DU 24 MAI 1921 GARANTISSANT LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION	11
1. Aperçu	11

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

2.	Le contenu de la loi garantissant la liberté d'association	11
3.	La portée de la loi garantissant la liberté d'association	11
4.	Les aspects individuels de la liberté d'association	12
4.1.	Le droit d'adhérer à une association de son choix	12
4.2.	L'obligation de respecter le règlement et les décisions de l'association	12
4.3.	Le droit de se retirer de l'association	13
4.4.	Le droit de ne pas faire partie d'une association	13
5.	Les aspects collectifs de la liberté d'association	13
6.	Les sanctions liées à la loi du 24 mai 1921	13
6.1.	La nullité des clauses contraires à la loi	13
6.2.	Les sanctions pénales	14
6.2.1.	L'élément matériel	14
6.2.2.	L'élément intentionnel	14
7.	Le droit de se réunir	15
7.1.	La réunion privée	15
7.2.	La réunion publique dans un lieu clos et couvert	15
7.3.	Les rassemblements en plein air	16
CHAPITRE 3 L'ASSOCIATION À LA CROISÉE DE CHEMINS CONTRADICTOIRES		17
1.	Aperçu	17
2.	Entre l'État et le Marché	17
3.	Et les autres associations	18
4.	Des associations aux multiples visages	18
4.1.	Les associations de production ou de reproduction	18
4.2.	Les associations d'allégeance et de médiation	19
CHAPITRE 4 L'IMPORTANCE ET LE POIDS ÉCONOMIQUE DU SECTEUR ASSOCIATIF		21
1.	Aperçu	21
2.	Les institutions belges sans but lucratif	21
2.1.	La notion d'institution sans but lucratif	21
2.2.	Les principales caractéristiques	21
2.3.	L'importance de la main-d'œuvre salariée	22
2.4.	Le financement des ISBL	23
3.	L'économie sociale en Wallonie et en Région de Bruxelles-Capitale	23
3.1.	La notion d'institution d'économie sociale (ES)	23
3.2.	Le nombre d'entreprises d'économie sociale	23
3.3.	Le profil des entreprises d'économie sociale	23
3.4.	L'emploi dans le secteur de l'économie sociale en Wallonie et à Bruxelles	24
3.5.	Le profil des travailleurs	24
4.	Le bénévolat	25

5.	L'importance des ASBL sur la période de 2004 à 2019	25
5.1.	Le nombre d'ASBL	25
5.2.	La création des ASBL	26
5.3.	La dissolution des ASBL	26
5.4.	L'augmentation annuelle du nombre d'ASBL	27
5.5.	Les ASBL dormantes	27
CHAPITRE 5 LA DÉFINITION DE L'ASSOCIATION AVANT L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS		29
1.	Aperçu	29
2.	La définition de l'association	29
3.	La définition de l'ASBL	30
3.1.	La notion de but non lucratif	31
3.2.	La notion de gain matériel	31
3.3.	L'interdiction de réaliser des activités commerciales	32
4.	L'existence de trois thèses contradictoires relatives à la définition de l'ASBL	32
4.1.	La première thèse (thèse « libérale »)	33
4.2.	La deuxième thèse (thèse restrictive)	35
4.3.	La troisième thèse (la thèse la plus restrictive)	35
4.4.	Tableau comparatif	37
4.5.	Qu'en penser ?	37
CHAPITRE 6 LA DÉFINITION DE L'ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF AU REGARD DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS		41
1.	Aperçu	41
2.	Le texte légal	41
3.	La terminologie utilisée	41
4.	La suppression entre les actes civils et les actes commerciaux	42
5.	La distinction entre les sociétés et les associations	42
6.	La notion d'avantages patrimoniaux	42
6.1.	La notion d'avantages patrimoniaux directs	43
6.1.1.	L'octroi d'avantages patrimoniaux directs aux membres ou aux administrateurs	43
6.1.2.	L'octroi d'avantages patrimoniaux directs aux tiers	43
6.2.	La notion d'avantages patrimoniaux indirects	44
6.2.1.	Le principe	44
6.2.2.	La possibilité d'accorder certains avantages patrimoniaux indirects aux membres ou aux administrateurs	45
6.2.3.	La possibilité d'accorder des avantages patrimoniaux indirects à des tiers	47
7.	Quelques questionnements	48

PARTIE 2 LES NOTIONS DE PERSONNE MORALE, D'ORGANE ET DE MANDAT	49
CHAPITRE 7 LA NOTION DE PERSONNE MORALE	51
1. Aperçu	51
2. L'existence de plusieurs personnes morales	51
2.1. Les personnes morales de droit public	51
2.2. Les personnes morales de droit privé	53
3. La notion de personne morale	54
3.1. La théorie de la réalité technique	54
3.2. La capacité juridique des personnes morales	54
3.3. Les limites de la personnalité morale	56
3.4. La nature de la personne morale	56
3.5. Le principe de spécialité légale	57
3.6. Une limite légale	58
3.7. Le principe de spécialité statutaire appliqué aux ASBL	58
3.7.1. Le dépassement du but statutaire	58
3.7.2. Le dépassement de l'objet statutaire	59
CHAPITRE 8 LA NOTION D'ORGANE	61
1. Aperçu	61
2. La notion d'organe	61
2.1. L'existence nécessaire d'organes	61
2.2. L'identification à la personne morale	62
2.3. L'absorption	62
2.4. Les dérogations au principe de l'absorption	63
2.5. La détermination des organes	63
2.6. La preuve à produire par l'organe dans l'exercice de son pouvoir de représentation	64
2.7. Les critiques de la théorie de l'organe	64
CHAPITRE 9 LA NOTION DE MANDAT	65
1. Aperçu	65
2. Une notion empreinte de confusion	65
2.1. La définition du Code civil	65
2.2. L'obligation de rendre des comptes	67
2.3. Le mandat général et le mandat spécial	67
2.4. La ratification de l'acte	67
2.5. Le mandat apparent	68
2.6. La fin du mandat	71
2.6.1. La révocation du mandataire	71
2.6.2. La renonciation du mandataire	72
2.7. La responsabilité du mandataire	73

PARTIE 3 LA CONSTITUTION DE L'ASBL	75
CHAPITRE 10 L'ACTE CONSTITUTIF	77
1. Aperçu	77
2. La conclusion d'une convention	77
3. L'obligation d'un écrit	77
4. La forme de l'acte constitutif	78
5. La langue de l'acte constitutif	78
6. Le contenu de l'acte constitutif	79
6.1. L'identité des fondateurs	80
6.2. Les statuts	80
6.3. Les autres dispositions de l'acte constitutif	81
6.4. La signature de la convention	82
7. L'assemblée générale constituante	82
8. L'annulation de l'engagement d'un fondateur	83
9. Le mineur d'âge	83
10. Le nombre d'originaux à établir	84
CHAPITRE 11 L'EXTRAIT DE L'ACTE CONSTITUTIF	85
1. Aperçu	85
CHAPITRE 12 L'ACQUISITION DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE	89
1. Aperçu	89
2. Les différents modes d'acquisition de la personnalité juridique	89
3. Le moment de l'acquisition de la personnalité juridique pour les ASBL	90
3.1. L'acte constitutif (rappel)	90
3.2. L'extrait de l'acte constitutif	91
3.3. La désignation des premiers administrateurs	91
3.4. La désignation des premiers représentants généraux	91
3.5. La désignation des premiers délégués à la gestion journalière	91
CHAPITRE 13 LES FORMALITÉS DE DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE	93
1. Aperçu	93
2. Le dépôt « papier » des documents	93
2.1. Les actes à déposer	93
2.2. La forme des documents	94
3. Le formulaire I	94
3.1. Les volets à compléter	94
3.1.1. Le volet A	95

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

3.1.2.	Le volet B	95
3.1.3.	Le volet C	95
3.2.	Le nombre d'exemplaires du formulaire I à déposer	96
4.	L'immatriculation à la Banque-Carrefour des Entreprises	96
5.	Les publications aux Annexes du Moniteur belge	96
5.1.	Les actes à publier	96
5.2.	La preuve du paiement	97
5.3.	La publication dans une autre langue	97
CHAPITRE 14	LES FORMALITÉS DE DÉPÔT À L'E-GREFFE	99
1.	Aperçu	99
2.	Le dépôt électronique de l'acte de constitution	99
3.	Les différentes étapes	100
CHAPITRE 15	LES SANCTIONS POUR NON-RESPECT DES FORMALITÉS	103
1.	Aperçu	103
2.	La non-acquisition de la personnalité juridique	103
3.	La nullité de l'ASBL	104
3.1.	La limitation des causes de nullité	104
3.2.	La nullité <i>ex nunc</i>	104
3.3.	La liquidation de l'ASBL	105
4.	La dissolution judiciaire	105
5.	La responsabilité des fondateurs	105
CHAPITRE 16	L'ASBL EN FORMATION	107
1.	Aperçu	107
2.	La responsabilité de ceux qui s'engagent	107
3.	La reprise des engagements par l'ASBL	107
3.1.	La possibilité de reprendre les engagements	107
3.2.	Les conditions pour la reprise des engagements	108
3.3.	La responsabilité du promoteur	109
3.4.	Les conséquences de la reprise des engagements	109
4.	La non-reprise des engagements par l'ASBL	109
5.	La reprise des engagements après les délais fixés	109
6.	Les dérogations	109
PARTIE 4	LES STATUTS ET LE ROI	111
CHAPITRE 17	L'ÉTENDUE ET LES LIMITES DE LA LIBERTÉ STATUTAIRE	113
1.	Aperçu	113

2.	La liberté contractuelle	113
3.	Les limites à la liberté contractuelle	113
3.1.	Les dispositions impératives ou d'ordre public	113
3.2.	Les dispositions supplétives	115
3.3.	Les dispositions facultatives	115
4.	La liberté d'association et la liberté statutaire au regard des normes d'agrément et de subventionnement édictées par les pouvoirs publics	116
4.1.	Les dispositions contraignantes imposées par les pouvoirs publics	116
4.2.	La légalité du processus	117
CHAPITRE 18 LES MENTIONS OBLIGATOIRES DES STATUTS		119
1.	Aperçu	119
2.	Les différentes mentions qui doivent être reprises des statuts (rappel)	119
3.	Les mentions de l'acte constitutif qui ne doivent pas être reprises obligatoirement dans les statuts	120
4.	Les sanctions en cas d'omission des mentions obligatoires	122
4.1.	La nullité de l'ASBL	122
4.1.1.	Les cas où la nullité de l'ASBL peut être prononcée	122
4.1.2.	La responsabilité des fondateurs	123
4.2.	Les mentions des statuts qui n'entraînent pas la nullité de l'ASBL	124
4.2.1.	La référence aux dispositions impératives minimales prévues par le Code	124
4.2.2.	La dissolution judiciaire	126
4.2.3.	La responsabilité des fondateurs	127
CHAPITRE 19 QUELQUES COMMENTAIRES SUCCINCTS SUR CERTAINES MENTIONS OBLIGATOIRES		129
1.	Aperçu	129
2.	La dénomination	129
3.	La Région dans laquelle le siège est établi	129
4.	Les nombres de membres	130
4.1.	Le nombre minimum de membres	130
4.2.	Le nombre maximum fixé par les statuts	130
5.	La description précise du but désintéressé	130
6.	La description précise de l'objet de l'ASBL	131
7.	Les conditions et formalités d'admission et de sortie des membres	133
8.	Les attributions et le mode de convocation de l'assemblée générale	134
9.	La manière dont les résolutions sont portées à la connaissance des membres et des tiers	134
10.	Le mode de nomination et de cessation de fonctions ainsi que la durée du mandat administrateurs	134

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

11. Le mode de nomination, de cessation de fonctions des personnes habilitées à représenter l'ASBL, l'étendue de leurs pouvoirs de représentation et la manière de l'exercer	135
11.1. L'existence d'un organe de représentation générale	135
11.2. En l'absence d'un organe de représentation générale	136
12. Le mode de nomination et de cessation de fonctions et l'étendue de leurs pouvoirs des délégués à la gestion journalière et la manière de les exercer	136
13. Le taux maximum des cotisations	136
13.1. Une information indispensable pour les membres	136
13.2. Une disposition statutaire nécessaire	137
13.3. L'instance compétente pour déterminer le montant de la cotisation	138
13.4. Le montant de la cotisation	138
13.5. Le membre réputé démissionnaire	138
13.6. Le régime fiscal des cotisations	138
14. Le but désintéressé auquel l'ASBL doit affecter son patrimoine en cas de dissolution	139
15. La durée de l'association	139
16. Les droits et obligations des membres adhérents	139
CHAPITRE 20 LA POSSIBILITÉ D'INSÉRER DES RÈGLES DE BONNE GOUVERNANCE	141
1. Aperçu	141
2. La bonne gouvernance dans les sociétés	141
3. La bonne gouvernance dans les ASBL	142
4. La définition de la « bonne gouvernance »	143
5. L'intérêt social de l'ASBL dans une perspective de bonne gouvernance	144
6. La mise en place, dans les statuts, de principes de bonne gouvernance	144
6.1. La garantie d'un fonctionnement collégial des organes	144
6.2. Des propositions de dispositions statutaires	145
CHAPITRE 21 LA POSSIBILITÉ D'INSÉRER DES RÈGLES COMPLÉMENTAIRES VISANT À CLARIFIER LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES	147
1. Aperçu	147
2. L'assemblée générale	147
3. Le conseil d'administration	147

CHAPITRE 22 DES CONSIDÉRATIONS SUR CERTAINES CLAUSES STATUTAIRES PARTICULIÈRES	149
1. Aperçu	149
2. La clause d'immutabilité	149
3. La clause de mutabilité	150
4. La clause arbitrale	150
5. La clause de renonciation de toute action judiciaire	151
6. La clause de médiation	151
7. La clause d'avis	151
8. Les clauses d'exonération de responsabilités ou de garantie	152
CHAPITRE 23 LE RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR	153
1. Aperçu	153
2. La faculté d'édicter un règlement d'ordre interne	153
3. L'intérêt d'adopter un règlement d'ordre intérieur	153
4. La valeur normative du ROI	154
5. Les limites à respecter dans les dispositions du ROI	154
5.1. Les règles impératives et statutaires	155
5.2. L'omission d'une mention obligatoire prévue par le Code	155
5.3. Les droits des membres ainsi que l'organisation et le fonctionnement de l'assemblée générale	156
6. L'organe habilité à adopter et à modifier le ROI	157
7. Les membres adhérents	157
8. Les tiers	157
9. Les pouvoirs subsidants	158
10. Les conditions de forme	158
11. La publicité du règlement d'ordre intérieur	158
12. Le règlement des litiges	159
13. Les sanctions envers les membres et les membres adhérents	159
14. Quelques mentions pouvant être insérées dans le ROI	160
PARTIE 5 L'IDENTIFICATION DE L'ASBL	161
CHAPITRE 24 L'OBLIGATION DE L'ASBL DE S'IDENTIFIER DANS SES RELATIONS AVEC LES TIERS	163
1. Aperçu	163
2. Les éléments d'identification	163

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

3. L'obligation de s'identifier	163
3.1. Les statuts	163
3.2. Les autres dispositions de l'acte constitutif non reprises dans les statuts	163
3.3. La publicité permanente de l'ASBL	164
3.3.1. Les mentions obligatoires	164
3.3.2. Le non-respect des mentions obligatoires	164
CHAPITRE 25 LA DÉNOMINATION SOCIALE DE L'ASBL	165
1. Aperçu	165
2. L'obligation de s'identifier	165
2.1. La personnalisation de l'être moral	165
2.2. Une dénomination qui est propre à l'ASBL	165
2.3. La précision de sa forme légale	166
2.4. Le qualificatif « royal »	167
3. Les dispositions protectrices de l'usage abusif du nom de l'ASBL	167
3.1. La protection de la dénomination de l'ASBL	167
3.2. L'action en cessation	168
3.3. L'usage du nom commercial	168
3.4. L'usage de la marque	169
3.5. L'usage du nom de domaine	169
3.6. Le recours au Code civil	169
4. Les actions envers l'ASBL qui ne respectent pas les dispositions l'obligeant à s'identifier	170
4.1. La nullité de l'association	170
4.2. La dissolution judiciaire	170
4.3. Les actions contre l'ASBL qui « emprunte » une dénomination qui induit en erreur	170
5. Les actions en responsabilité envers ceux qui ne respectent pas les dispositions l'obligeant à s'identifier	170
5.1. La responsabilité de celui qui s'engage personnellement	170
5.2. La responsabilité particulière des fondateurs ou des administrateurs	170
6. La modification de la dénomination	171
CHAPITRE 26 LE SIÈGE DE L'ASBL	173
1. Aperçu	173
2. Le droit applicable	173
3. La notion de « siège »	173
3.1. L'abandon de la notion de « principal établissement »	173
3.2. Les précisions nécessaires	174
4. L'indication de la Région	174
4.1. La mention obligatoire dans les statuts	174

4.2.	Le transfert du siège statutaire dans la même Région ou dans une autre Région relevant du même régime linguistique	174
4.3.	Le transfert du siège statutaire dans autre région ne relevant pas du même régime linguistique	175
5.	L'adresse exacte du siège	176
5.1.	L'adresse ne figure pas dans les statuts	176
5.2.	L'adresse figurant dans les statuts	177
5.3.	Les modifications administratives	178
6.	Les dispositions transitoires	178
CHAPITRE 27 L'INDICATION DE L'ADRESSE E-MAIL DE L'ASBL		181
1.	Aperçu	181
2.	La possibilité de mentionner l'adresse e-mail de l'ASBL	181
3.	La mention de l'adresse e-mail lors de la constitution de l'ASBL	182
4.	Les modifications de l'adresse	182
5.	La communication des membres envers l'ASBL	183
6.	Le choix d'un autre moyen de communication	183
7.	Les sanctions	183
CHAPITRE 28 L'INDICATION DU SITE INTERNET DE L'ASBL		185
1.	Aperçu	185
2.	Le site internet de l'ASBL	185
3.	La mention de l'adresse e-mail lors de la constitution de l'ASBL	186
4.	La mention de l'adresse e-mails après la constitution de l'ASBL	186
5.	Les modifications de l'adresse reprise dans l'extrait de l'acte constitutif	186
6.	Les sanctions	187
CHAPITRE 29 L'INDICATION DU NUMÉRO D'ENTREPRISE		189
1.	Aperçu	189
2.	Le numéro d'entreprise	189
3.	L'identification de l'ASBL	189
PARTIE 6 LES MEMBRES		191
CHAPITRE 30 LA QUALITÉ DE MEMBRE		193
1.	Aperçu	193
2.	La notion de membre	193

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

3.	La distinction à opérer entre membres et membres adhérents	193
4.	Le profil des membres	194
4.1.	Les parents ou amis des administrateurs	194
4.2.	Les travailleurs	194
4.3.	Les usagers	195
5.	Les membres adhérents	195
6.	Le nombre de membres	196
7.	La nationalité des membres	197
8.	Les mineurs d'âge	197
9.	La liberté d'association	198
10.	Le traitement des données à caractère personnel	198
11.	Les communications électroniques avec l'ASBL	199
CHAPITRE 31 L'ADMISSION DES MEMBRES		201
1.	Aperçu	201
2.	L'accord des parties	201
3.	Les personnes qui peuvent être membres de l'ASBL	201
4.	Les conditions d'admission	201
5.	Les conditions mises pour le maintien de la qualité de membre	202
6.	Les formalités d'admission	202
7.	Les membres de droit	203
8.	La preuve de la qualité de membre	204
9.	Les interdictions	204
CHAPITRE 32 LA DÉMISSION DU MEMBRE		205
1.	Aperçu	205
2.	Le droit de quitter l'ASBL	205
3.	Les formalités	205
4.	L'exercice de la fonction d'administrateur	206
5.	L'usage	206
6.	La démission intempestive	206
7.	La présomption de démission par défaut de paiement des cotisations	207
8.	La présomption de démission	208
9.	Le décès d'un membre	208
10.	Le registre des membres	208

CHAPITRE 33 L'EXCLUSION DU MEMBRE	209
1. Aperçu	209
2. Un pouvoir de l'assemblée générale	209
3. Les règles statutaires	209
4. La décision	210
5. L'abus de droit	211
6. Le respect des droits de la défense	212
7. Le registre des membres	213
8. En résumé	214
9. La suspension d'un membre	214
CHAPITRE 34 LES DROITS ET OBLIGATIONS DU MEMBRE	215
1. Aperçu	215
2. Les droits des membres	215
2.1. Les droits conférés par le Code	215
2.2. La consultation de documents de l'ASBL	216
2.2.1. En l'absence d'un commissaire	216
2.2.2. En présence d'un commissaire	216
2.3. Le droit de contrôler les documents des liquidateurs	216
3. Les droits du membre démissionnaire ou exclu sur le fonds social	217
4. Les obligations des membres	217
5. La responsabilité des membres	218
6. Le traitement de données à caractère personnel	218
CHAPITRE 35 LE REGISTRE DES MEMBRES	219
1. Aperçu	219
2. L'obligation de tenir un registre des membres	219
3. Le contenu du registre	219
PARTIE 7 L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	221
CHAPITRE 36 LA COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	223
1. Aperçu	223
2. Le rôle de l'assemblée générale	223
3. La composition de l'assemblée générale	224
4. Le droit de se faire représenter	224
4.1. Le principe	224
4.2. La procuration	225

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

4.3.	Les personnes morales	226
4.4.	La portée du mandat	226
4.5.	Le mandat « en blanc »	227
4.6.	La limitation du nombre des mandats	227
4.7.	Les clauses statutaires	227
5.	Les représentants légaux	227
6.	Les administrateurs et les commissaires	228
6.1.	Les administrateurs	228
6.2.	Les commissaires	228
7.	Les tiers	228
7.1.	Le principe	228
7.2.	Les membres adhérents	229
7.3.	Les travailleurs salariés	229
7.4.	Les usagers	229
7.5.	Les avocats et les experts	229
7.6.	Les huissiers de justice	230
7.7.	Les agents de l'autorité publique	230
7.8.	La presse	230
CHAPITRE 37	LES POUVOIRS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	231
1.	Aperçu	231
2.	Le principe	231
3.	Les compétences légales	231
4.	Les compétences légales subsidiaires	232
5.	Les compétences statutaires	232
6.	Les conséquences d'une décision prise, à la demande du conseil d'administration, par l'assemblée générale qui ne relève pas de sa compétence	233
6.1.	La décision prise à la demande du conseil d'administration	233
6.2.	La volonté de l'assemblée générale de s'immiscer dans une compétence qui appartient au conseil d'administration	235
7.	L'obligation de tenir une assemblée générale	236
8.	La détermination des conditions du mandat des administrateurs	236
8.1.	La détermination des conditions financières	236
8.2.	La détermination des autres conditions	237
CHAPITRE 38	LA CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	239
1.	Aperçu	239
2.	Les personnes convoquées	239
3.	L'obligation de convoquer	239
3.1.	Le texte légal	239
3.2.	L'obligation résultant de la loi	239
3.3.	L'obligation résultant des statuts	240

3.4.	L'obligation résultant de la demande d'1/5 ^e des membres	240
3.5.	L'obligation résultant d'une décision de l'assemblée générale elle-même	241
4.	L'organe habilité à décider de convoquer l'assemblée générale	242
4.1.	Le texte légal	242
4.2.	La délégation statutaire du pouvoir de décision	244
4.2.1.	Une disposition statutaire contestable	244
4.2.2.	Notre position	244
4.2.3.	Une autre position	244
4.2.4.	En pratique	245
4.3.	La délégation de pouvoir consentie par le conseil d'administration	245
4.4.	La décision de convoquer prise par les liquidateurs	245
4.5.	La décision de convoquer prise par les commissaires	245
4.6.	La décision de convoquer suite à une décision de justice	246
5.	L'organe habilité à annuler la convocation	246
6.	Les formalités de convocation	247
6.1.	Le mode de convocation	247
6.2.	Le délai pour envoyer la convocation	247
6.3.	Le lieu et la date de la réunion	248
6.4.	Les erreurs dans l'envoi des convocations	249
6.5.	La signature des convocations	249
CHAPITRE 39	L'ORDRE DU JOUR	251
1.	Aperçu	251
2.	L'ordre du jour	251
2.1.	L'établissement de l'ordre du jour	251
2.2.	La précision de l'ordre du jour	251
2.3.	Le formalisme de l'ordre du jour	252
3.	Les documents à joindre avec l'ordre du jour	253
CHAPITRE 40	LE CALCUL DU QUORUM DE PRÉSENCES	257
1.	Aperçu	257
2.	L'exigence d'une réunion	257
3.	Le calcul du <i>quorum</i>	257
4.	L'exigence d'un <i>quorum</i> distinct selon les assemblées ordinaires et les assemblées extraordinaires	258
4.1.	Les assemblées générales ordinaires	258
4.2.	Les assemblées générales extraordinaires	258
CHAPITRE 41	L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE ET LE CALCUL DES MAJORITÉS	259
1.	Aperçu	259
2.	L'exercice du droit de vote	259
2.1.	Le principe	259

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

2.2.	La possibilité de recourir au vote plural	259
2.3.	La suspension du droit de vote	260
2.4.	Le droit de veto	260
3.	Le droit de se faire représenter	261
3.1.	Le principe	261
3.2.	La limitation du nombre de procurations	261
4.	Les personnes qui n'ont pas la qualité de membre	261
5.	Le calcul des majorités	261
5.1.	La différence entre majorité absolue, majorité relative et la majorité simple	261
5.1.1.	La majorité absolue	261
5.1.2.	La majorité relative	262
5.1.3.	La majorité simple	262
5.2.	Les votes blancs ou nuls et les abstentions	262
5.2.1.	Le principe	262
6.	La manière de voter	263
6.1.	Le vote oral ou le vote secret	263
6.2.	Le vote par correspondance	263
6.3.	Les conventions de vote	264
7.	Questions particulières	266
7.1.	Le conflit d'intérêt	266
7.2.	La parité des voix	267
8.	Le moment où une décision entre en vigueur	267
CHAPITRE 42 LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES		269
1.	Aperçu	269
2.	Les assemblées générales ordinaires	269
2.1.	Le rôle des assemblées générales ordinaires	269
2.2.	Les règles ordinaires – tableau synthétique	270
2.3.	Les règles ordinaires en cas de liquidation suite à une dissolution volontaire – tableau synthétique	270
2.4.	Les questions des membres	271
2.5.	L'approbation du rapport de gestion ou d'activités	272
2.6.	L'approbation des comptes et le vote de la décharge	273
3.	Les assemblées générales extraordinaires	273
3.1.	Le rôle des assemblées générales extraordinaires	273
3.2.	Les règles spéciales à appliquer – tableau synthétique	274
3.3.	Les règles spéciales à appliquer pour les transformations en ASBL – tableau synthétique	275
4.	Les modifications statutaires – les règles spéciales à appliquer	275
4.1.	Les exigences légales	275
4.2.	La convocation à l'assemblée générale	275
4.3.	Le <i>quorum</i> de présences	276
4.4.	La majorité spéciale	276

4.5.	La convocation d'une deuxième assemblée générale	276
4.6.	La publicité des décisions	277
5.	La dissolution volontaire – les règles spéciales à appliquer	277
5.1.	Les règles de <i>quorum</i> et de majorité	277
5.2.	Les publicités	278
6.	L'exclusion d'un membre – les règles spéciales à appliquer	278
6.1.	Les règles de <i>quorum</i> et de majorité	278
6.2.	Les publicités	278
7.	La fusion ou scission – les règles spéciales à appliquer	278
7.1.	Les règles de <i>quorum</i> et de majorité	278
7.2.	Les publicités	279
8.	L'apport d'universalités – les règles spéciales à appliquer	279
8.1.	Les règles de <i>quorum</i> et de majorité	279
8.2.	Les publicités	279
9.	La transformation en AISBL – les règles spéciales à appliquer	279
9.1.	Les règles de <i>quorum</i> et de majorité	279
9.2.	Les publicités	280
CHAPITRE 43	LES PROCÈS-VERBAUX	281
1.	Aperçu	281
2.	Une formalité nécessaire	281
3.	La validité d'un procès-verbal	281
4.	La rédaction du procès-verbal	282
5.	Le contenu du procès-verbal	282
6.	La signature du procès-verbal	283
7.	Les dispositions statutaires	283
7.1.	L'information des membres	283
7.2.	L'information des tiers	283
8.	La conservation des procès-verbaux	284
CHAPITRE 44	LA PARTICIPATION À L'AG PAR VIDÉOCONFÉRENCE OU PAR ÉCRIT ET LE VOTE PAR CORRESPONDANCE	285
1.	Aperçu	285
2.	La participation à l'AG par vidéoconférence ou par téléphone	285
2.1.	La possibilité de permettre de participer à distance à l'assemblée générale	285
2.2.	Les conditions édictées	285
2.3.	Une possibilité offerte au membre de participer à distance	286
2.4.	L'obligation faite notamment aux membres du bureau de l'assemblée générale d'être physiquement présents à l'assemblée générale	287
2.5.	La composition du bureau de l'assemblée générale	287

3.	La tenue d'une assemblée générale par écrit	288
4.	Le vote par correspondance électronique	289
CHAPITRE 45 LES SANCTIONS POUR NON-RESPECT DES DISPOSITIONS		291
1.	Aperçu	291
2.	La nullité de la décision	291
2.1.	Les vices de forme	291
2.1.1.	Le non-respect des règles de <i>quorum</i> ou de majorités	292
2.1.2.	L'intention frauduleuse	292
2.1.3.	Le vice de consentement	293
2.2.	L'excès de pouvoir et le détournement de pouvoirs	293
2.3.	L'abus de droit et l'abus de pouvoir	293
2.3.1.	L'abus de majorité	293
2.3.2.	L'abus de minorité	294
3.	L'action en nullité d'une décision prise irrégulièrement	294
3.1.	La décision du tribunal de l'entreprise	294
3.2.	L'action en référé	295
4.	La dissolution judiciaire	295
5.	La responsabilité des membres	295
PARTIE 8 LES ADMINISTRATEURS		297
CHAPITRE 46 LA MISSION DE L'ADMINISTRATEUR		299
1.	Aperçu	299
2.	Le « mandat » d'administrateur	299
3.	Un mandat pour gérer avec d'autres administrateurs l'ASBL	300
4.	Le nombre d'administrateurs	300
5.	L'acceptation du « mandat »	301
6.	La durée du « mandat » d'administrateur	302
7.	La prolongation du « mandat »	302
8.	La rémunération du « mandat »	303
9.	En Région wallonne	303
CHAPITRE 47 LA NOMINATION DE L'ADMINISTRATEUR		305
1.	Aperçu	305
2.	La nomination d'un administrateur	305
2.1.	L'organe compétent	305
2.2.	La désignation par un tiers	306
2.3.	La cooptation	306
2.4.	L'administrateur de droit	306
2.5.	La désignation d'administrateurs suppléants	307

3. Le mode de décision	307
4. La décision	308
5. Le choix d'administrateurs compétents et disponibles	308
6. Les interdictions	309
6.1. Les pouvoirs subsidants	309
6.2. Les organisations professionnelles	310
6.3. Les interdictions judiciaires	310
6.4. Le mineur d'âge	311
7. La désignation d'une personne morale	312
8. Les publicités	313
9. La désignation d'un administrateur provisoire	314
10. L'administrateur de fait	315
11. Dispositions particulières en Région wallonne et en Communauté française	316
11.1. En Région wallonne	316
11.2. En Communauté française	316
CHAPITRE 48 LA FIN DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR	319
1. Aperçu	319
2. Les différents modes de fin d'un « mandat » d'administrateur	319
3. La démission d'un administrateur	320
3.1. Le principe	320
3.2. Les affaires urgentes	321
3.3. La démission intempestive	321
3.4. La responsabilité de l'administrateur démissionnaire	321
3.5. La clause statutaire	321
3.6. Le caractère irrévocable de la démission	322
3.7. Les publicités	322
4. La présomption de démission	322
5. La révocation d'un administrateur	323
5.1. Les principes du Code civil	323
5.2. Le mandat d'administrateur	323
5.3. Le droit de révocation	323
5.4. La procédure	323
5.5. La révocation en cours de séance	324
5.6. La révocation d'un administrateur « statutaire »	324
5.7. L'abus de droit	324
5.8. L'existence d'un contrat de travail	324
5.9. Les mandats spéciaux	325
5.10. Les publicités	325
6. Le décès de l'administrateur	325

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

7. La suspension d'un administrateur	325
7.1. L'organe compétent	325
7.2. La publication de la décision	326
8. La situation de l'administrateur dont le mandat a pris fin mais qui est toujours être en fonction	326
CHAPITRE 49 LES DROITS ET OBLIGATIONS DE L'ADMINISTRATEUR	329
1. Aperçu	329
2. Le droit d'obtenir des informations	329
3. Le droit d'exiger l'information	330
4. Le droit de manifester son désaccord	330
5. Le devoir de discrétion	331
6. Les responsabilités	332
CHAPITRE 50 LE STATUT SOCIAL ET FISCAL DE L'ADMINISTRATEUR	333
1. Aperçu	333
2. La possibilité de conclure un contrat de travail pour l'administrateur délégué à la gestion journalière	333
3. La législation sur le chômage	334
4. L'assujettissement à la sécurité sociale	336
4.1. L'assujettissement au statut de travailleur indépendant	336
4.1.1. Le principe	336
4.1.2. L'instauration d'une présomption d'assujettissement à l'INASTI	336
4.2. L'assujettissement au statut de travailleur salarié des administrateurs délégués à la gestion journalière	337
4.3. Le mandataire public	338
5. Le statut fiscal de l'administrateur	339
PARTIE 9 LA GESTION ET LA REPRÉSENTATION DE L'ASBL	341
CHAPITRE 51 LES POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	343
1. Aperçu	343
2. Un organe collégial de l'ASBL	343
2.1. La délégation de pouvoirs et les mandats	344
2.2. Les pouvoirs conférés au conseil d'administration	344
2.3. Les dispositions statutaires	345
3. Le pouvoir de gestion	346
3.1. Les décisions relatives à la vie interne de l'ASBL	346
3.1.1. Les pouvoirs conférés par la loi	346
3.1.2. Les pouvoirs concédés par une disposition statutaire	347
3.1.3. Les pouvoirs de l'assemblée générale	347

3.2.	Les décisions envers les tiers	348
3.2.1.	Le pouvoir résiduel	348
3.2.2.	L'inopposabilité envers les tiers des limites apportées au pouvoir de décision	348
3.2.3.	La répartition des tâches	349
3.3.	Les conséquences d'une décision prise par le conseil d'administration alors que celle-ci relève de la compétence de l'assemblée générale	350
4.	Le pouvoir de représentation	351
5.	L'obligation générale de vigilance	351
5.1.	L'intervention en cas de menace sur la continuité de l'entreprise	351
5.2.	L'intervention du commissaire	352
CHAPITRE 52	LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	355
1.	Aperçu	355
2.	Un pouvoir collégial	355
2.1.	L'exigence d'une délibération	356
2.2.	L'intérêt d'une délibération	356
2.3.	La réunion des administrateurs	356
2.4.	La consultation écrite	357
3.	La fréquence des réunions	357
4.	Le déroulement d'une réunion du conseil d'administration	358
4.1.	Le mode de délibération	358
4.2.	La convocation	358
4.3.	L'ordre du jour	358
4.4.	Le <i>quorum</i> de présences	359
4.5.	La discussion sur les différents points de l'ordre du jour	359
4.6.	Les procès-verbaux	362
5.	Le conflit d'intérêts	363
5.1.	La règle instituée par le Code	363
5.1.1.	L'information du conseil d'administration	363
5.1.2.	La décision	364
5.1.3.	Les procès-verbaux	364
5.2.	Le conflit d'intérêts moral ou affectif	364
5.3.	Les conséquences quant au <i>quorum</i> de présences	365
6.	La représentation au conseil d'administration	365
6.1.	La représentation par un autre administrateur	365
6.2.	La représentation de l'administrateur par un tiers	365
6.3.	La représentation d'un administrateur personne morale	366
6.4.	La présence physique d'une seule personne, mais détentrice de procurations	367
7.	La confidentialité des débats	367
8.	La responsabilité solidaire des administrateurs	367
8.1.	Une responsabilité particulière	367
8.2.	La détermination des montants maxima	368

9. Les communications électroniques	368
10. La bonne gouvernance	369
CHAPITRE 53 LES SANCTIONS POUR NON-RESPECT DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	371
1. Aperçu	371
2. La nullité des décisions prises	371
2.1. Le détournement de pouvoir	371
2.2. L'excès de pouvoir	372
2.3. L'abus de pouvoir	372
2.4. Les vices de forme	372
2.5. La demande de nullité	373
2.6. Les conséquences envers les tiers	373
3. Les mesures prises dans le cadre de l'insolvabilité de l'ASBL	374
4. La dissolution judiciaire	374
5. La responsabilité des administrateurs	374
CHAPITRE 54 L'ORGANE DE REPRÉSENTATION GÉNÉRALE	375
1. Aperçu	375
2. Le principe	375
3. Le statut juridique des membres composant l'organe	376
4. Le fonctionnement de l'organe	376
5. La durée du mandat	376
6. La représentation générale	377
7. L'opposabilité du pouvoir de représentation	378
8. L'absence de pouvoir de représentation	379
9. Le non-respect de l'ASBL de sa spécialité statutaire	379
10. La représentation en justice	380
11. Les publicités	380
12. La clause de double signature	380
CHAPITRE 55 L'ORGANE DE GESTION JOURNALIÈRE	381
1. Aperçu	381
2. La création d'un organe	381
2.1. L'existence d'une clause statutaire ou d'une décision du conseil d'administration	381
2.2. Les limites des pouvoirs de l'organe	382
2.3. La désignation de mandataires	382

3. Le statut juridique du délégué à la gestion journalière	382
3.1. L'existence d'un « mandat »	382
3.2. La rémunération	383
4. Le fonctionnement de l'organe	383
5. La notion de « gestion journalière »	384
5.1. La définition légale	384
5.2. Les actes nécessaires pour la gestion journalière	384
5.3. Les décisions d'intérêt mineur	387
5.4. Les décisions urgentes	387
5.5. L'exécution des décisions du conseil d'administration	389
5.6. La qualification des actes par les parties	389
5.7. Le dépassement de la notion journalière	389
5.7.1. Les actes qui ne sont pas de gestion journalière	389
5.7.2. Les restrictions apportées à la notion de gestion journalière	390
5.8. Les dépassements de l'objet social	390
6. Le pouvoir de représentation	390
7. La délégation de pouvoirs spéciaux	391
8. La publicité	391
9. Le statut social du délégué à la gestion journalière	392
CHAPITRE 56 LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS DE GESTION ET (OU) DE REPRÉSENTATION ACCORDÉES À DES MANDATAIRES	393
1. Aperçu	393
2. La délégation de pouvoirs accordée par le conseil d'administration	393
2.1. Le principe	393
2.2. Une délégation spéciale	393
2.3. Le pouvoir de décision interne	394
2.4. Le pouvoir de décision dans les actes engageant l'ASBL envers les tiers	394
2.5. Le pouvoir de représentation	395
2.6. Le pouvoir de décision et de représentation	395
2.7. Les limites du pouvoir délégué	395
3. Les délégations de pouvoirs instaurées par les statuts	395
3.1. Un collège de « mandataires »	396
3.2. Le pouvoir du conseil d'administration	396
3.3. Les responsabilités envers l'ASBL	396
3.4. Le caractère révocable du mandat	397
3.5. La procuration	397
3.6. L'opposabilité des actes aux tiers	397
3.7. La démission des fonctions exercées au sein du conseil d'administration	397
3.8. La révocation des fonctions exercées au sein du conseil d'administration	398
4. Les publicités	398

PARTIE 10 LA DISSOLUTION ET LA FAILLITE DE L'ASBL	399
CHAPITRE 57 LA DISSOLUTION DE L'ASBL	401
1. Aperçu	401
2. Les causes et les conséquences de la dissolution	401
2.1. Les causes de dissolution	401
2.2. Les conséquences de la dissolution	401
3. La dissolution volontaire	402
3.1. L'organe compétent	402
3.2. Les exigences formelles	402
3.3. Les (grandes) ASBL	403
3.4. L'approbation des comptes et la décharge des administrateurs	405
4. La dissolution de plein droit	406
5. La dissolution judiciaire	407
5.1. L'introduction de la demande	407
5.2. La justification d'un intérêt	408
5.2.1. Les membres de l'ASBL	408
5.2.2. Les non-membres	409
5.3. Les causes de dissolution judiciaire	409
5.3.1. L'énumération des causes	409
5.3.2. Une énumération limitative	412
5.3.3. Les difficultés de trésorerie	412
5.3.4. La dissolution des ASBL inactives	413
5.3.5. Le non-dépôt des comptes	414
5.4. Le pouvoir d'appréciation du juge	414
5.5. L'opposition	415
5.6. La faillite	415
5.7. La réorganisation judiciaire	416
5.8. La responsabilité des administrateurs	416
6. Le dépôt des actes	417
7. Les publicités	417
8. La Banque-Carrefour des Entreprises	417
CHAPITRE 58 LA FAILLITE DE L'ASBL	419
1. Aperçu	419
2. La raison qui préside à la décision de faillite	419
3. Les effets du jugement déclaratif de faillite	420
4. En cas d'insuffisance d'actifs	420
5. La clôture des opérations de la faillite	420
6. Les responsabilités particulières	421

PARTIE 11 LA LIQUIDATION DE L'ASBL	423
CHAPITRE 59 LA SITUATION DE L'ASBL DURANT LA LIQUIDATION	425
1. Aperçu	425
2. La terminologie	425
3. La continuation de la personne	425
3.1. La persistance de la personne morale pour les besoins de la liquidation	425
3.2. Les droits maintenus durant la liquidation	426
3.3. La possibilité de transférer le siège statutaire	426
3.4. La fin des mandats de gestion et de représentation des administrateurs	426
CHAPITRE 60 LES LIQUIDATEURS DÉSIGNÉS CONFORMÉMENT AUX STATUTS OU PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	429
1. Aperçu	429
2. La désignation des liquidateurs	429
2.1. La décision de nommer les liquidateurs	429
2.1.1. Les statuts	429
2.1.2. L'assemblée générale	430
3. La désignation d'une personne morale comme liquidatrice	430
4. La confirmation de la désignation des liquidateurs en cas de dissolution volontaire ou de plein droit d'une (grande) ASBL déficitaire	431
4.1. La confirmation de la désignation par le tribunal de l'entreprise	431
4.2. La saisine	431
4.3. Les interdictions	432
4.4. La différence entre confirmation et homologation	433
5. Les ASBL inactives	433
6. La fin du mandat	433
7. Les honoraires	433
CHAPITRE 61 LES MISSIONS DES LIQUIDATEURS	435
1. Aperçu	435
2. Le mandat de liquidateur	435
3. Le pouvoir de décision et de représentation conférée aux liquidateurs	436
3.1. Le pouvoir de décision	436
3.1.1. Les compétences conférées aux liquidateurs	436
3.1.2. La limitation du pouvoir de décision	436
3.1.3. L'exercice du pouvoir de décision quand il existe un collège de liquidateurs	436
3.2. Le pouvoir de représentation	437
3.2.1. Le pouvoir de représentation est général	437
3.2.2. L'exercice du pouvoir de représentation quand il existe un collège de liquidateurs	437

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

4. Les situations de conflit d'intérêt patrimonial direct ou indirect opposé à l'intérêt de l'ASBL	437
4.1. L'existence d'un collège de liquidateurs	437
4.2. La situation où un seul liquidateur est désigné	438
5. L'état détaillé à envoyer au greffe du tribunal de l'entreprise	438
6. Le rôle de l'assemblée générale durant la procédure de liquidation	439
7. La responsabilité des liquidateurs	440
8. Le délai de prescription	441
CHAPITRE 62 LES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION	443
1. Aperçu	443
2. Général	443
3. La réalisation de l'actif	444
4. Le règlement du passif	444
4.1. Le principe	444
4.2. La restitution des biens	444
4.3. Le principe de l'égalité des créanciers	445
4.4. Les (grandes) ASBL déficitaires	446
5. L'affectation de l'actif net	446
5.1. L'obligation préalable d'apurer le passif	446
5.2. L'affectation obligatoire à une fin désintéressée	446
5.3. La dissolution volontaire ou de plein droit	447
5.4. La dissolution judiciaire	448
6. Schéma d'une liquidation d'une (grande) ASBL à la suite d'une dissolution volontaire	448
CHAPITRE 63 LA CLÔTURE ET LA RÉOUVERTURE DE LA LIQUIDATION	451
1. Aperçu	451
2. La disparition de l'ASBL	451
2.1. La dissolution volontaire ou de plein droit	451
2.1.1. La convocation de l'assemblée générale	451
2.1.2. L'approbation des comptes et la décision de clôture de la liquidation	452
2.1.3. La décision de dissolution et de liquidation dans un seul acte	453
2.2. La dissolution judiciaire	454
2.2.1. La décision de clôture de la liquidation	454
2.2.2. Les ASBL inactives	455
3. La réouverture de la liquidation	455
4. Le délai de prescription	455

CHAPITRE 64 LES PUBLICITÉS RELATIVES À LA LIQUIDATION	457
1. Aperçu	457
2. Le dépôt des actes	457
3. Les publications	458
4. La Banque-Carrefour des Entreprises	458
5. L'identification de l'ASBL en liquidation	459
PARTIE 12 LA RESTRUCTURATION ET LA TRANSFORMATION DE L'ASBL	461
CHAPITRE 65 LA FUSION ET LA SCISSION D'ASBL	463
1. Aperçu	463
2. Le principe	463
3. Les différentes formes de fusions et de scissions	463
3.1. La fusion par constitution d'une nouvelle ASBL	463
3.2. La fusion par absorption	464
3.3. La scission par constitution de nouvelles ASBL	464
3.4. La scission par absorption	464
4. Les bénéficiaires	464
5. La création préalable de l'ASBL ou des ASBL bénéficiaires	465
6. La modification préalable des statuts de l'ASBL ou des ASBL bénéficiaires	465
7. Les effets de l'opération de fusion ou de scission	466
8. La procédure	466
8.1. Le protocole d'accord	466
8.2. Les documents préalables à la décision	466
8.2.1. L'établissement du projet d'opération	466
8.2.2. L'état résumant la situation active et passive des ASBL concernées	468
8.2.3. Le rapport du ou des commissaires, du réviseur ou de l'expert-comptable externe	468
8.3. La décision de fusion ou de scission	468
8.3.1. L'information	468
8.3.2. La décision de l'ASBL apporteuse	468
8.3.3. La décision de l'ASBL bénéficiaire	469
8.3.4. La tenue d'une assemblée générale commune	469
8.3.5. Le dépôt au dossier et la publication aux <i>Annexes du Moniteur belge</i>	469
9. L'opposabilité aux tiers	470
10. La fixation de sûretés	470
11. La nullité de l'opération	471

CHAPITRE 66 L'APPORT À TITRE GRATUIT D'UNIVERSALITÉ OU DE BRANCHE D'ACTIVITÉ	473
1. Aperçu	473
2. Une possibilité proposée par le Code	473
3. Les définitions	474
3.1. L'apport d'universalité	474
3.2. L'apport d'une branche d'activités	474
3.3. La notion d'apport à titre gratuit	474
4. Les différents mécanismes	475
4.1. L'apport à une ASBL à créer	475
4.2. L'apport à une ASBL existante	475
4.3. L'apport à plusieurs nouvelles ASBL à créer	475
4.4. L'apport à plusieurs ASBL existantes	475
5. Les bénéficiaires	476
6. Les effets de l'opération d'apport	476
6.1. L'apport d'universalité	476
6.2. L'apport de branche d'activité	476
6.3. La notion de transfert de plein droit	476
6.4. Les conséquences de l'oubli de prendre en compte un élément du patrimoine	477
6.5. Les opérations comptables	477
7. La procédure	477
7.1. Le protocole d'accord	477
7.2. L'établissement du projet d'apport	478
7.2.1. L'organe compétent pour établir le rapport	478
7.2.2. Le contenu du projet d'accord	479
7.3. Le rapport du conseil d'administration de l'ASBL apporteuse	479
7.4. Le dépôt du projet d'apport au greffe	480
7.5. La décision de l'ASBL apporteuse	480
7.5.1. L'apport d'universalité	480
7.5.2. L'apport de branche d'activités	481
7.6. La décision de l'ASBL bénéficiaire	482
7.6.1. L'établissement d'un rapport par le conseil d'administration	482
7.6.2. L'apport d'universalité	483
7.6.3. L'apport de branche d'activités	483
7.7. L'existence d'un acte authentique	484
8. L'opposabilité	484
9. Les agréments et les subventions	485
10. La fixation de sûretés	485
11. Les responsabilités	486
12. La sanction	486
13. L'ASBL bénéficiaire qui ne poursuit pas les activités transférées	487
14. La T.V.A.	487

15. L'impôt sur les revenus	487
16. Tableaux synthétiques de la procédure	487
16.1. Tableau synthétique de la procédure d'apport d'universalité	487
16.2. Tableau synthétique de la procédure d'apport de branche d'activité	488
17. L'apport effectué en dehors de la procédure fixée par le Code	489
18. L'apport d'universalité et la dissolution de l'ASBL apporteuse	490
18.1. Le principe	490
18.2. La dissolution de l'ASBL puis l'affectation de l'actif net à une ASBL	490
18.3. L'apport à titre gratuit d'universalité effectué avant la dissolution de l'ASBL	490
CHAPITRE 67 LA TRANSFORMATION D'UNE ASBL EN UNE SOCIÉTÉ, UNE AISBL, EN PARTI POLITIQUE EUROPÉEN OU EN UNE ASSOCIATION ÉTRANGÈRE	493
1. Aperçu	493
2. La transformation en SCES ou SC agréée comme ES	493
2.1. La suppression de la société à finalité sociale	493
2.2. Les différents agréments accordés aux sociétés coopératives	494
2.2.1. La société coopérative agréée (SC agréée)	494
2.2.2. La société coopérative agréée comme entreprise sociale	494
2.2.3. La société coopérative agréée comme entreprise sociale (SC agréée comme ES) et la société coopérative entreprise sociale agréée (SCES agréée)	496
2.3. Les deux possibilités de transformation en société offertes aux ASBL	496
2.4. La procédure	496
2.4.1. L'établissement d'un rapport justificatif	496
2.4.2. La convocation de l'assemblée générale	497
2.4.3. La décision de transformation	497
2.4.4. L'adoption des statuts de la société coopérative	498
2.4.5. La constatation de la décision par acte authentique	498
2.4.6. Le dépôt dans le dossier et les publications	498
2.4.7. L'opposabilité de la décision	498
2.5. La sauvegarde de l'actif net de l'ASBL	499
2.6. Les responsabilités	499
3. La transformation de l'ASBL en AISBL	500
3.1. Le maintien de la même personnalité juridique	500
3.2. La procédure	500
3.2.1. L'établissement d'un rapport justificatif	500
3.2.2. La convocation de l'assemblée générale	500
3.2.3. La décision de transformation	500
3.2.4. L'adoption des statuts de l'AISBL	501
3.2.5. La constatation de la décision par acte authentique	501
3.3. Le dépôt dans le dossier et les publications	501
3.4. L'opposabilité de la décision	501
3.5. Les responsabilités	501

4.	La transformation de l'ASBL en partis politiques européens ou en fondations politiques européennes	502
5.	La transformation frontalière	502
CHAPITRE 68 LA TRANSFORMATION D'UNE SOCIÉTÉ, D'UNE AISBL OU D'UNE ASSOCIATION ÉTRANGÈRE EN ASBL		503
1.	Aperçu	503
2.	La transformation d'une société en ASBL	503
2.1.	Le maintien de la même personnalité juridique	503
2.2.	La procédure	503
2.2.1.	L'établissement d'un rapport justificatif	503
2.2.2.	La convocation de l'assemblée générale	504
2.2.3.	La décision de transformation	504
2.2.4.	L'adoption des statuts de l'ASBL	504
2.2.5.	La constatation de la décision par acte authentique	504
2.3.	Le dépôt dans le dossier et les publications	505
2.4.	L'opposabilité de la décision	505
2.5.	Les responsabilités	505
3.	La transformation d'une AISBL en ASBL	505
3.1.	Le maintien de la même personnalité juridique	505
3.2.	La procédure	505
3.2.1.	L'établissement d'un rapport justificatif	505
3.2.2.	La convocation de l'assemblée générale	506
3.2.3.	La décision de transformation	506
3.2.4.	L'adoption des statuts de l'AISBL	506
3.2.5.	La constatation de la décision par acte authentique	506
3.3.	Le dépôt dans le dossier et les publications	507
3.4.	L'opposabilité de la décision	507
3.5.	Les responsabilités	507
4.	La transformation d'un parti politique européen ou d'une fondation politique européenne en ASBL	507
5.	La transformation d'une association étrangère en ASBL	507
PARTIE 13 LES ASPECTS PARTICULIERS DE CERTAINES ASSOCIATIONS		509
CHAPITRE 69 LES ASBL PROVINCIALES ET COMMUNALES		511
1.	Aperçu	511
2.	La licéité du procédé	511
2.1.	La participation directe du pouvoir public	511
2.2.	La participation indirecte du pouvoir public	511
3.	Les missions d'intérêt provincial ou communal	512
4.	La nature de la personne morale	513
5.	La capacité juridique de l'ASBL à laquelle les pouvoirs publics participent	513

6. Le statut du personnel	514
6.1. L'engagement des travailleurs sous contrat de travail	514
7. La mise à disposition du personnel contractuel communal au bénéfice d'une ASBL	514
7.1. En Région wallonne	514
7.2. En Région de Bruxelles-Capitale	515
8. La responsabilité des administrateurs publics	515
8.1. Le principe	515
8.2. La qualité de mandataire de l'ASBL	516
8.3. La qualité de mandataire du pouvoir public	516
8.4. La responsabilité disciplinaire des mandataires communaux	516
8.5. L'administrateur personne morale publique	517
9. La participation des provinces wallonnes à une ASBL	517
9.1. L'habilitation légale	517
9.2. L'intérêt provincial	518
9.3. La tutelle de la Région	518
9.4. Le contrat de gestion	518
9.5. La désignation des représentants au sein de l'AG	519
9.6. La fin du mandat	519
9.7. Le respect des dispositions du Code des sociétés et des associations	519
9.8. Les rémunérations et les jetons de présence des administrateurs	520
9.9. L'obligation de faire rapport à la province	520
9.10. L'obligation de publicité	521
9.11. L'obligation d'établir un rapport annuel de rémunération écrit	521
10. La participation des communes wallonnes à une ASBL	521
10.1. L'habilitation légale	521
10.2. L'intérêt communal	522
10.3. La notion d'ASBL communale au sens du Code de la démocratie locale	522
10.4. Le contrat de gestion	523
10.5. La désignation des représentants au sein de l'AG	523
10.6. La désignation des administrateurs	524
10.7. Le contrôle	524
10.8. Le respect des dispositions du Code des sociétés et des associations	525
10.8.1. La révocation du mandat	525
10.8.2. Le membre présumé démissionnaire	526
10.8.3. La modification des statuts	526
10.8.4. Le non-respect des dispositions du Code	526
10.9. Les rémunérations et les jetons de présence des administrateurs	527
10.10. L'obligation de faire rapport à la commune	527
10.11. L'obligation de publicité	527
10.12. L'obligation d'établir un rapport annuel de rémunération écrit	527
11. La participation des communes de la Région de Bruxelles-Capitale à une ASBL	527
12. La participation, en Région wallonne, d'un CPAS à une ASBL	529
13. Les centres culturels et le respect du Pacte culturel	530

CHAPITRE 70	L'OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE EN BELGIQUE PAR UNE ASSOCIATION ÉTRANGÈRE	533
1.	Aperçu	533
2.	L'ouverture par une association étrangère d'une succursale en Belgique	533
3.	La notion de succursale	533
4.	Les formalités de publicité	534
4.1.	Le dossier	534
4.1.1.	L'obligation d'ouvrir un dossier	534
4.1.2.	Le contenu du dossier	534
4.1.3.	Les responsables du dépôt	535
4.2.	Les formalités de publicité	536
4.3.	L'inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises	536
4.4.	La publicité permanente	536
5.	Les sanctions	537
5.1.	L'inopposabilité de l'acte	537
5.2.	La fermeture d'une succursale	537
5.3.	L'impossibilité de recevoir une libéralité	537
5.4.	Le non-respect de la publicité permanente	537
6.	Les obligations comptables	537
6.1.	La manière dont sont tenus les comptes annuels	537
6.2.	Le dépôt des comptes	538
CHAPITRE 71	L'AGRÈMENT DE L'ASBL COMME UNION PROFESSIONNELLE OU FÉDÉRATION D'UNIONS PROFESSIONNELLES	539
1.	Aperçu	539
2.	Les ASBL concernées	539
3.	Les statuts de l'ASBL	540
4.	La demande d'agrément	540
5.	L'action en justice	541
6.	La publicité permanente	541
CHAPITRE 72	LE TRANSFERT DU SIÈGE DE L'ASBL DANS UN AUTRE ÉTAT	543
1.	Aperçu	543
2.	Les formalités précédant la décision de transformation transfrontalière	543
3.	La décision de transformation transfrontalière	544

PARTIE 14 LES COMPTES ET BUDGET	545
CHAPITRE 73 LA COMPTABILITÉ DES ASBL	547
1. Aperçu	547
2. Les notions	547
2.1. La comptabilité simplifiée	547
2.2. La comptabilité conforme à l'article III.84 du Code de droit économique	547
2.3. L'état résumant la situation active et passive	548
2.4. Le budget	549
2.5. L'exercice comptable	550
3. Le Code de droit économique	550
4. Les différentes catégories d'ASBL au regard du droit comptable	550
5. Les ASBL qui doivent tenir une comptabilité « en partie double »	552
5.1. Les critères	552
5.2. Les deux catégories d'ASBL qui doivent tenir une comptabilité en « partie double »	553
5.2.1. Les (grandes) ASBL	553
5.2.2. Les petites ASBL	553
6. La catégorie d'ASBL qui peuvent tenir une comptabilité simplifiée	554
6.1. La notion de (très) petite ASBL	554
6.2. Les (très) petites ASBL qui tiennent une comptabilité « en partie double »	554
6.3. Les (très) petites ASBL qui souhaitent tenir une comptabilité simplifiée	555
7. Des précisions sur l'application des critères distinctifs	555
7.1. Le nombre de travailleurs	555
7.2. Le total du chiffre d'affaires ou des recettes	556
7.3. Le total de bilan	557
8. Les comptes annuels	557
9. La Commission des Normes comptables	557
CHAPITRE 74 LA COMPTABILITÉ SIMPLIFIÉE DES (TRÈS) PETITES ASBL	559
1. Aperçu	559
2. Notion	559
3. La tenue de la comptabilité	559
3.1. Le livre comptable	559
3.2. L'enregistrement des opérations	561
3.3. Les pièces justificatives	561
4. L'inventaire	561
5. Les comptes annuels	562
6. L'annexe aux comptes annuels	563
6.1. Les règles d'évaluation	564

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

6.2.	L'état du patrimoine	565
6.3.	Les avoirs et les dettes	565
6.3.1.	Les immeubles, machines, mobilier et matériel roulant	565
6.3.2.	Les stocks	565
6.3.3.	Les créances	566
6.3.4.	Les valeurs disponibles et les placements de trésorerie	566
6.3.5.	Les autres avoirs	566
6.3.6.	Les dettes	566
6.4.	Les droits et les engagements	566
7.	La tenue d'une comptabilité en « partie double » (rappel)	567

CHAPITRE 75 LA COMPTABILITÉ DES ASBL SOUMISES À LA COMPTABILITÉ EN PARTIE DOUBLE 569

1.	Aperçu	569
2.	La notion d'ASBL soumises aux règles de la comptabilité en partie double (rappel)	569
3.	L'application du droit comptable	569
4.	Les comptes annuels	570
4.1.	Les (grandes) ASBL	570
4.2.	Les petites ASBL	570
4.3.	Les micros-ASBL	571
4.4.	Les adaptations	571
5.	Les liens de l'ASBL avec d'autres groupements	571
5.1.	La participation de l'ASBL à des sociétés	571
5.2.	Les entités liées	571
5.3.	Les comptes consolidés	572
6.	Les règles d'évaluation de l'inventaire	572
7.	Les dispositions particulières d'évaluation	573
7.1.	Les immobilisations corporelles	573
7.2.	Les dons et legs	573
7.3.	Les indemnités pour le volontariat	574
8.	Le bilan social	574
9.	L'affectation des résultats	574
10.	Les sanctions pénales	574

CHAPITRE 76 LA COMPTABILITÉ DES ASBL SOUMISES À UNE RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE 575

1.	Aperçu	575
2.	Les ASBL subventionnées	575
3.	Les ASBL des partis politiques	576

CHAPITRE 77 L'APPROBATION DES COMPTES ET BUDGET	579
1. Aperçu	579
2. L'approbation des comptes	579
2.1. Le délai dans lequel les comptes doivent être approuvés	579
2.2. Les pouvoirs de l'assemblée générale	579
2.3. Le rapport de gestion ou le rapport d'activités	580
2.4. La décharge	582
3. L'approbation du budget	583
3.1. L'organe compétent	583
3.2. Le moment où le budget doit être adopté	583
3.3. La forme et le contenu du budget	584
4. Les responsabilités des administrateurs	584
CHAPITRE 78 LA PUBLICITÉ DES COMPTES	587
1. Aperçu	587
2. L'obligation de déposer	587
3. Le mode de dépôt	588
3.1. Le dépôt d'un fichier structuré	588
3.2. Le dépôt d'un fichier PDF	589
4. L'acceptation des documents déposés	589
5. La communication des documents par la BNB	589
6. Les frais de dépôt pour 2021	590
CHAPITRE 79 LA NOMINATION D'UN COMMISSAIRE	593
1. Aperçu	593
2. L'obligation légale de désigner des commissaires	593
3. Le commissaire	594
3.1. Le titre de commissaire	594
3.2. La nomination des commissaires	594
3.2.1. Une compétence exclusive de l'assemblée générale	594
3.2.2. L'indépendance du commissaire	594
3.2.3. La conclusion d'un contrat	594
3.2.4. La durée du contrat	595
3.2.5. Les honoraires	595
3.3. La démission du commissaire	595
3.4. La révocation du commissaire	595
3.5. Les responsabilités	595
3.6. Les publicités	596
CHAPITRE 80 LE CONTRÔLE LÉGAL DES COMPTES PAR LE COMMISSAIRE	597
1. Aperçu	597

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

2. Le contrôle des comptes annuels	597
3. Le rapport du commissaire	598
4. L'information des membres lors des assemblées générales	599
5. Les missions particulières	599
5.1. La dissolution volontaire des (grandes) ASBL	599
5.2. La situation de conflit d'intérêt en cas de collège des liquidateurs	599
5.3. L'opération de fusion ou de scission	600
5.4. La transformation de l'ASBL en SCES agréée, en SC agréée comme ES ou en AISBL	600
6. Les pouvoirs du commissaire	600
6.1. Le droit d'obtenir et de vérifier les informations	600
6.2. La possibilité d'activer la « sonnette d'alarme »	600
6.3. La convocation de l'assemblée générale	601
CHAPITRE 81 LE CONTRÔLE LÉGAL DES COMPTES DANS LES ASBL OÙ EST INSTITUÉ UN CONSEIL D'ENTREPRISE	603
1. Aperçu	603
2. L'obligation légale instaurée au niveau de l'entreprise	603
3. La désignation d'un commissaire (ou d'un réviseur)	604
3.1. La nomination du commissaire (ou du réviseur)	604
3.2. Les honoraires	605
3.3. La révocation du commissaire	605
4. Les dispositions spécifiques relatives à la fonction de réviseur	605
4.1. Rappel	605
4.2. Les missions	605
4.3. Les informations communiquées au réviseur	606
4.4. La participation aux réunions du conseil d'entreprise	606
CHAPITRE 82 LE CONTRÔLE DES COMPTES DANS LES ASBL QUI NE DOIVENT PAS DÉSIGNER UN COMMISSAIRE OU UN RÉVISEUR	607
1. Aperçu	607
2. La nomination d'un réviseur	607
3. La nomination d'un ou de vérificateurs aux comptes	607
4. Le droit des membres	608
5. L'information faite au CPPT ou à la délégation syndicale	608
5.1. L'information du comité pour la prévention et la protection au travail	608
5.2. L'information de la délégation syndicale	609
CHAPITRE 83 LE CONTRÔLE DE LA BONNE UTILISATION DES SUBVENTIONS PAR LES POUVOIRS PUBLICS	611
1. Aperçu	611
2. L'escroquerie ou la tromperie	611

3.	Le contrôle de l'État fédéral, régional ou communautaire	611
4.	Le contrôle des provinces et des communes	612
	PARTIE 15 LES RESPONSABILITÉS DANS LES ASBL	613
	CHAPITRE 84 LES RESPONSABILITÉS – NOTIONS GÉNÉRALES	615
1.	Aperçu	615
2.	La responsabilité contractuelle	615
2.1.	Les principes	615
2.2.	La nature de l'obligation	616
2.3.	L'obligation contractuelle de résultat	616
2.4.	L'obligation contractuelle de moyens	617
3.	La responsabilité extracontractuelle	617
3.1.	La responsabilité personnelle	617
3.2.	La responsabilité du fait d'autrui	618
3.2.1.	Le principe	618
3.2.2.	Une disposition limitative	618
3.2.3.	L'action récursoire	619
4.	Le concours de responsabilités entre cocontractants	619
5.	Les clauses de limitation ou d'exonération de la responsabilité	620
6.	La responsabilité du gardien d'un animal	620
	CHAPITRE 85 LA RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ASBL	621
1.	Aperçu	621
2.	La responsabilité de l'ASBL envers ses membres	621
3.	La responsabilité contractuelle de l'ASBL envers les tiers	621
3.1.	Le principe	621
3.2.	La faute contractuelle de l'organe	621
3.2.1.	Le principe	621
3.2.2.	La poursuite d'un but intéressé	622
3.2.3.	Le dépassement de l'objet social de l'ASBL	622
3.2.4.	L'inopposabilité des restrictions apportées aux pouvoirs des organes	623
3.2.5.	Les organes collégiaux et les organes individuels	623
3.3.	La faute commise par un mandataire ou un agent d'exécution	624
3.4.	Un exemple	624
3.4.1.	Les faits	624
3.4.2.	Le principe	625
3.4.3.	La responsabilité quasi délictuelle de L. et D., en leur qualité d'organe	625
3.4.4.	Les informations données dans la phase précontractuelle	625
3.4.5.	La décision de la Cour d'appel	626

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

4. La responsabilité extracontractuelle de l'ASBL envers les tiers	626
4.1. La faute de l'organe	626
4.1.1. Sous l'empire de l'ancien Code civil	626
4.1.2. L'article 5.158 du projet de réforme du Code civil	627
4.2. La faute commise par un mandataire	628
4.3. La faute de l'agent d'exécution	628
5. La responsabilité de l'ASBL en qualité de commettant	629
5.1. Les notions de « préposé » et de « commettant »	629
5.2. La faute commise par le préposé dans l'exercice de ses fonctions	630
5.3. Les conditions nécessaires pour invoquer cette responsabilité	631
5.4. La portée de la présomption	631
5.5. L'action récursoire	631
6. Le « volontaire »	632
CHAPITRE 86 LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DE L'ASBL	633
1. Aperçu	633
2. Le principe	633
3. Les comportements qui donnent lieu à la responsabilité	634
4. L'élément intentionnel	634
5. Le concours des responsabilités des personnes morales et des personnes physiques	635
6. L'amende comme peine principale	635
7. Les peines accessoires	636
8. La procédure pénale	637
9. Le détournement de subventions	638
10. Quelques exemples	638
CHAPITRE 87 LA RESPONSABILITÉ DES FONDATEURS ET DES MEMBRES	641
1. Aperçu	641
2. La responsabilité des fondateurs	641
2.1. La faute extracontractuelle envers les tiers	641
2.2. La nullité du contrat d'association	642
2.3. La non-acquisition de la personnalité juridique	642
3. Les engagements pris pour une ASBL en formation	642
3.1. La responsabilité personnelle et solidaire	642
3.2. La reprise des engagements	643
3.3. Les conséquences du non-respect des dispositions	643
4. La responsabilité des membres de l'ASBL	643
4.1. La responsabilité des membres envers l'ASBL	643
4.2. La responsabilité contractuelle envers les tiers	644

4.3.	La responsabilité extracontractuelle envers les tiers	644
4.4.	La nullité et la dissolution de l'ASBL	645
5.	La responsabilité des membres adhérents	645
CHAPITRE 88 LES CARACTÉRISTIQUES COMMUNES À LA RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE ET EXTRA-CONTRACTUELLE DES ADMINISTRATEURS ET DES REPRÉSENTANTS GÉNÉRAUX		647
1.	Aperçu	647
2.	Les administrateurs concernés	647
2.1.	Les administrateurs en fonction et les anciens administrateurs	647
2.2.	L'administrateur personne morale	647
2.3.	L'administrateur public	648
2.4.	L'administrateur de fait	648
3.	Le comportement fautif	649
3.1.	La faute est, en principe, individuelle	649
3.2.	L'instauration d'une responsabilité solidaire	649
3.3.	La possibilité de se désolidariser d'une décision collégiale	650
3.4.	L'appréciation de la faute par le juge	652
3.5.	Des « excuses » qui n'éluident pas la faute	653
4.	L'existence d'un dommage	653
4.1.	L'obligation de prouver le dommage	653
4.2.	L'instauration de plafonds d'indemnisation	653
4.3.	L'application des plafonds	656
4.4.	Les exceptions à la règle du plafonnement	657
4.5.	L'interdiction de clause d'exonération de responsabilité ou de garantie	657
5.	L'existence d'un lien de causalité entre la faute et le dommage	657
6.	Les principaux mécanismes protecteurs	658
6.1.	La désolidarisation	658
6.2.	La prescription	658
6.3.	La démission	658
6.4.	L'assurance R.C. Administrateur	658
CHAPITRE 89 LA RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE ET EXTRA-CONTRACTUELLE DES ADMINISTRATEURS ET DES REPRÉSENTANTS GÉNÉRAUX		661
1.	Aperçu	661
2.	La responsabilité contractuelle de l'administrateur envers l'ASBL	661
2.1.	Le recours au droit du « mandat »	661
2.2.	Les fautes qui peuvent être reprochées aux administrateurs	662
2.2.1.	Les fautes de gestion	662
2.2.2.	Les fautes liées à la répartition des tâches entre administrateurs	663
2.2.3.	La violation du Code des sociétés ou des statuts	663
2.2.4.	Quelques conseils	664

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

2.3.	<i>L'actio mandati</i>	665
2.3.1.	L'organe compétent pour décider d'intenter l'action en responsabilité contractuelle	665
2.3.2.	La décharge et ses conséquences	665
2.4.	La responsabilité est identique en cas de mandat à titre gratuit	666
3.	La responsabilité extracontractuelle des administrateurs envers les tiers (en bref)	666
3.1.	La responsabilité extracontractuelle de l'administrateur envers les cocontractants de l'ASBL	666
3.2.	La responsabilité extracontractuelle de l'administrateur envers les tiers non contractants	669
3.3.	La responsabilité extracontractuelle de l'administrateur lorsque sa mauvaise gestion a causé le non-paiement par l'ASBL d'une dette légale envers des créanciers institutionnels	669
4.	La responsabilité présumée en matière de précompte professionnel et de T.V.A.	669
5.	La responsabilité particulière envers l'O.N.S.S.	671
6.	La violation du Code et des statuts	671
CHAPITRE 90 LA RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS DANS LES ASBL EN DIFFICULTÉ		673
1.	Aperçu	673
2.	Une vigilance particulière	673
3.	Les tentatives de redresser la situation financière	673
3.1.	L'obligation d'intervenir	673
3.2.	L'obligation de ne pas poursuivre une activité manifestement déficitaire	674
3.3.	Les étapes pour tenter de redresser la situation de l'ASBL	674
3.4.	L'information de l'assemblée générale	675
3.5.	La justification des décisions prises	676
3.6.	Une sempiternelle interrogation	676
4.	La « sonnette d'alarme »	676
4.1.	L'obligation du commissaire	676
4.2.	L'obligation des professionnels du chiffre	677
4.3.	La responsabilité des administrateurs	677
CHAPITRE 91 LA RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ORGANE DE GESTION JOURNALIÈRE		679
1.	Aperçu	679
2.	La responsabilité civile contractuelle envers l'ASBL	679
3.	La responsabilité extracontractuelle envers les tiers	680
4.	La limitation de responsabilité en cas de contrat de travail	680

CHAPITRE 92 LA RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS EN CAS DE FAILLITE	681
1. Aperçu	681
2. Remarques générales	681
2.1. Les dispositions spécifiques prévues par le livre XX du Code de droit économique	681
2.2. Les dirigeants concernés	681
2.3. Le tribunal compétent	682
2.4. L'aveu de faillite	682
3. L'action en comblement du passif	682
3.1. La disposition légale	682
3.2. Les dirigeants d'ASBL exclus de l'action en comblement du passif	683
3.3. Les conditions	683
3.3.1. La notion de faute grave et caractérisée	683
3.3.2. Quelques exemples	684
3.4. La particularité de l'action	686
3.5. Le titulaire de l'action	687
3.6. L'indemnisation	687
3.7. La condamnation individuelle ou solidaire	688
4. La responsabilité pour non-paiement des dettes sociales	688
4.1. La disposition légale	688
4.2. Les dirigeants concernés	689
4.3. Le titulaire de l'action	689
4.4. L'indemnisation	689
5. La responsabilité pour la poursuite déraisonnable de l'activité déficitaire de l'ASBL	689
5.1. La disposition légale	689
5.2. Les dirigeants d'ASBL exclus de l'action en comblement du passif	690
5.3. Les conditions de l'action	690
5.3.1. La notion de faute	690
5.3.2. Le moment à partir duquel le dirigeant adopte un comportement fautif	691
5.3.3. Quelques précautions à prendre	692
5.4. Le titulaire de l'action	692
5.5. Le pouvoir du juge	692
5.6. L'indemnisation du dommage	692
CHAPITRE 93 LA RESPONSABILITÉ DES LIQUIDATEURS	695
1. Aperçu	695
2. La mission des liquidateurs	695
3. Les responsabilités des liquidateurs	695
4. Un exemple	696

CHAPITRE 94 LA RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE ET DU VÉRIFICATEUR AUX COMPTES	699
1. Aperçu	699
2. Le commissaire	699
2.1. Généralités	699
2.2. La responsabilité contractuelle	699
2.3. La responsabilité extracontractuelle	699
3. Les vérificateurs aux comptes	700
CHAPITRE 95 LA RESPONSABILITÉ DU MANDATAIRE	701
1. Aperçu	701
2. Le principe	701
3. La faute commise envers l'ASBL	701
3.1. La faute contractuelle	701
3.2. La faute extracontractuelle	702
4. La faute commise envers les tiers	702
4.1. La faute commise dans l'exécution du mandat	702
4.2. La faute du mandant ou la faute présumée de celui-ci	702
5. La substitution du mandataire autorisée par le mandant	702
CHAPITRE 96 LA RESPONSABILITÉ DU TRAVAILLEUR SALARIÉ	703
1. Aperçu	703
2. Le principe	703
3. Le texte juridique	704
4. L'exécution du contrat de travail	704
5. Le dol	704
6. La faute lourde	704
7. La faute légère habituelle	705
8. La faute légère occasionnelle	705
9. L'accident de travail	705
10. Les dérogations	705
11. L'imputation du dommage	706
12. Les véhicules	706
CHAPITRE 97 LA RESPONSABILITÉ DES VOLONTAIRES	707
1. Aperçu	707
2. La portée du terme « volontaire »	707
3. Le texte légal	707

4. Le champ d'application	707
5. L'instauration d'une quasi-immunité au bénéfice du volontaire	707
6. La responsabilité pénale	708
7. Le lien de subordination	708
8. L'exercice des activités volontaires	708
9. La nullité des dispositions contraires	709
10. L'action à l'encontre du volontaire	709
10.1. L'action des tiers envers le volontaire	709
10.2. L'action de l'association envers le volontaire	709
CHAPITRE 98 LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DES DIRIGEANTS, MANDATAIRES ET PRÉPOSÉS DE L'ASBL	711
1. Aperçu	711
2. Le concours des responsabilités	711
3. Les infractions au droit comptable	711
4. L'abus de biens sociaux	711
4.1. Général	711
4.2. L'intention frauduleuse	712
4.3. L'intérêt personnel	712
4.4. L'abus de biens ou du crédit de l'ASBL	713
4.5. Les dirigeants de droit ou de fait	713
4.6. Les sanctions	714
5. L'abus de confiance	714
6. La corruption	715
6.1. Les dispositions légales	715
6.2. L'objectif poursuivi	716
6.3. L'acte corrupteur	716
6.4. L'avantage de toute nature	716
6.5. Un acte de sa fonction	717
6.6. L'élément moral	717
7. Les infractions au droit pénal social	717
8. Le détournement de subventions	718
CHAPITRE 99 LES ASSURANCES	719
1. Aperçu	719
2. L'assurance incendie de l'ASBL propriétaire	719
2.1. Les garanties	719
2.1.1. La garantie de base	719
2.1.2. Les extensions fréquentes	720
2.1.3. Les garanties complémentaires	720
2.1.4. Les garanties facultatives	720

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

2.2.	L'évaluation des biens assurés	720
2.3.	L'assurance incendie de l'ASBL locataire	721
3.	La R.C. objective en cas d'incendie ou d'explosion	722
4.	L'assurance R.C. Exploitation	723
5.	La R.C. produits ou après livraison	724
6.	La garantie « biens confiés »	725
7.	L'assurance Protection juridique	725
8.	L'assurance « activités temporaires »	725
9.	L'assurance R.C. Professionnelle	725
10.	L'assurance R.C. Administrateur	725
11.	L'assurance Volontariat	726
12.	L'assurance travail associatif	727
13.	Les autres assurances	728

PARTIE 16 LE CONTRAT DE VOLONTAIRE, DE TRAVAIL ASSOCIATIF, D'ARTISTE ET DE SPORTIF AMATEUR

729

CHAPITRE 100 LA DÉFINITION DU VOLONTARIAT

731

1.	Aperçu	731
2.	La définition	731
3.	Les caractéristiques du volontariat	732
3.1.	La réalisation d'une activité non rémunérée	732
3.2.	Une activité exercée « sans obligation »	733
3.3.	L'activité organisée par une organisation sans but lucratif	734
3.4.	L'activité au profit d'autrui	734
3.4.1.	Le texte légal	734
3.4.2.	La qualité de simple participant	734
3.4.3.	Les organisations créées pour rendre service à leurs membres	735
3.4.4.	Les administrateurs et les mandataires	735
3.4.5.	L'activité exercée en dehors d'un cadre professionnel	735
3.4.6.	Les étrangers	736
4.	Le lieu de la réalisation du volontariat	737
5.	Les bénévoles qui ne sont pas considérés comme volontaires	737
6.	Les différents types de volontariat	738
7.	Les organisations qui prêtent des volontaires à d'autres organisations	738
8.	Les interdictions	739
8.1.	Les personnes condamnées	739
8.2.	Les personnes internées	739

CHAPITRE 101 LA LOI RELATIVE AUX DROITS DES VOLONTAIRES	741
1. Aperçu	741
2. L'obligation d'information	741
2.1. Le texte légal	741
2.2. Le contenu minimum de l'information	741
2.3. La nature de cette information	742
2.4. Le mode d'information	742
2.5. La preuve de la transmission de l'information	743
3. La responsabilité du volontaire	743
4. Le droit du travail	743
5. Les défraiements alloués aux volontaires	744
5.1. Le choix de l'un ou l'autre système d'indemnisation	744
5.2. Les montants forfaitaires maximums	744
5.3. Les frais réels	746
5.4. L'interdiction de cumul des deux systèmes	746
5.5. Les cadeaux	747
6. Les volontaires bénéficiaires de revenus de remplacement	747
6.1. Les chômeurs	747
6.2. Les chômeurs avec complément d'entreprise	748
6.3. Les travailleurs atteints d'une incapacité de travail	748
6.4. Le volontaire victime d'un accident de travail	748
6.5. Le volontaire victime d'une maladie professionnelle	749
6.6. Le jeune bénéficiaire d'allocations familiales	749
6.7. Le volontaire bénéficiaire d'un revenu d'intégration	749
6.8. Le bénéficiaire de l'accueil	750
CHAPITRE 102 LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR LE SECTEUR CULTUREL ET ASSOCIATIF	751
1. Aperçu	751
2. Rétroactes	751
3. L'exclusion du champ d'application de la loi du 27 juin 1969	751
4. Le quota d'heures	753
5. La conclusion d'un contrat de travail	753
6. Les cotisations de sécurité sociale et la fiscalité	753
7. La déclaration DIMONA	754
8. La déclaration DMFA	754
CHAPITRE 103 L'ARTISTE	755
1. Aperçu	755
2. Le régime des « petites indemnités » pour les artistes	755
2.1. La notion d'artiste	755
2.2. La réglementation O.N.S.S.	755

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

3. La réglementation fiscale	756
3.1. Le texte légal	756
3.2. Les conditions	756
3.3. Le cumul des « petites indemnités » et de l'indemnité de frais forfaitaire allouée aux <i>volontaires</i>	757
4. L'animateur d'une activité artistique	757
5. L'artiste et la réglementation du chômage	758
CHAPITRE 104 LES INDEMNITÉS ALLOUÉES AUX SPORTIFS ET À CERTAINS BÉNÉVOLES QUI NE SONT PAS CONSIDÉRÉS COMME DES VOLONTAIRES	759
1. Aperçu	759
2. Le champ d'application de la circulaire Viseur	759
2.1. La qualité de bénévole	759
2.2. Les activités visées	759
2.3. La notion d'activité occasionnelle	760
2.4. La personne pour le compte de laquelle l'activité est exercée	760
3. Le remboursement forfaitaire de frais	760
3.1. L'indemnisation forfaitaire	761
3.1.1. Le principe	761
3.1.2. L'interdiction de cumul des deux systèmes	761
3.1.3. Les clubs sportifs	761
3.2. Le remboursement des frais réels	763
PARTIE 17 L'ASBL ET LE DROIT ÉCONOMIQUE	765
CHAPITRE 105 LA NOTION D'ENTREPRISE	767
1. Aperçu	767
2. Le champ d'application général du Code de droit économique	767
3. La notion d'activité économique	768
4. Un champ d'application différencié	769
CHAPITRE 106 LA BANQUE-CARREFOUR DES ENTREPRISES	771
1. Aperçu	771
2. L'inscription à la BCE	771
3. Le numéro d'entreprise et le numéro d'établissement	771
4. Les données exigées	772
5. L'utilisation du numéro d'entreprise	773
6. La modification ou la radiation d'office des données	773

CHAPITRE 107 LES PRATIQUES DU MARCHÉ ET LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR	775
1. Aperçu	775
2. Les ASBL concernées	775
2.1. La notion de consommateur	775
2.2. La notion de produits	776
2.3. La notion de services	776
3. La protection du consommateur	776
3.1. Général	776
3.2. L'information du consommateur	777
3.3. L'indication des prix	778
3.4. Le contrat avec le consommateur	778
3.5. Les clauses abusives	779
3.6. La reconduction du contrat	779
3.7. Les garanties des biens de consommation	779
3.8. Les achats forcés	780
3.9. Les contrats à distance	780
3.10. Les communications non souhaitées	781
3.11. Les contrats conclus en dehors de locaux de l'ASBL	781
3.12. La vente à perte	781
3.13. L'exercice de certaines pratiques particulières	782
CHAPITRE 108 LES PRATIQUES DU MARCHÉ DÉLOYALES	783
1. Aperçu	783
2. Les pratiques du marché déloyales	783
2.1. La définition	783
2.2. Les pratiques déloyales à l'égard des consommateurs	783
2.2.1. Les pratiques trompeuses	783
2.2.2. Les pratiques agressives	784
3. Les pratiques déloyales à l'égard de personnes autres que les consommateurs	784
3.1. L'interdiction de certains comportements	784
3.2. La notion d'acte contraire aux pratiques honnêtes du marché	785
4. L'exercice par une ASBL d'une activité économique dans un but lucratif	786
5. L'exercice à titre principal d'une activité économique par une ASBL qui poursuit un but désintéressé	786
5.1. Les ASBL qui se sont adaptées aux dispositions du Code des sociétés et des associations	786
5.2. Les ASBL qui ne sont pas encore adaptées aux dispositions du Code des sociétés et des associations	786
5.2.1. La position de la Cour de cassation sur la portée à donner à l'article 1 ^{er} de la loi du 27 juin 1921	787
5.2.2. La thèse restrictive	787
5.2.3. La thèse libérale	788

6.	L'utilisation du volontariat pour la vente de biens ou de services à un prix anormalement bas	789
7.	L'activité subventionnée	790
CHAPITRE 109 LES ACTIONS PARTICULIÈRES POUR CONTRER LES PRATIQUES DU MARCHÉ DÉLOYALES		791
1.	Aperçu	791
2.	L'action en cessation	791
2.1.	Le but de l'action	791
2.2.	L'intentement de l'action	791
2.3.	Les autres mesures	792
2.4.	La réclamation de dommages et intérêts	793
3.	L'action en réparation collective	793
3.1.	Les caractéristiques principales de l'action en réparation collective	793
3.2.	L'organisme qui intente l'action collective	793
3.3.	Les conditions pour qu'une action en réparation collective soit autorisée	794
3.4.	La composition du groupe de consommateurs	794
3.5.	La procédure	795
3.6.	Les conséquences pour un membre du groupe	795
3.7.	Les conséquences pour un consommateur qui n'est pas membre du groupe	795
CHAPITRE 110 LES ACTIVITÉS AMBULANTES		797
1.	Aperçu	797
2.	La définition de l'activité ambulante	797
3.	Les exclusions	797
3.1.	Les activités sans caractère commercial et à but philanthropique	798
3.1.1.	Les activités exemptées	798
3.1.2.	L'autorisation	798
3.1.3.	L'affectation des fonds	799
3.2.	Les associations de jeunesse	799
3.3.	Les catastrophes	799
3.4.	Le refus d'autorisation	799
3.5.	Le retrait de l'autorisation	800
4.	Les ventes occasionnelles	800
5.	Les renseignements	800
CHAPITRE 111 LE DROIT DES MARQUES		801
1.	Aperçu	801
2.	La possibilité de déposer une marque	801
3.	Les définitions	801
4.	L'étendue territoriale de la protection	802

5. Les conditions de validité d'une marque	802
5.1. Général	802
5.2. Le caractère distinctif	802
5.3. La licéité	803
5.4. La disponibilité	803
5.5. La nullité de la marque	804
6. Les conflits d'antériorités	804
7. Les marques de services	805
8. L'intérêt du dépôt	805
9. La procédure	805
9.1. Le dépôt d'une marque Benelux	805
9.2. Le dépôt d'une marque communautaire	805
9.3. Le dépôt d'une marque internationale	806
10. Les renseignements pratiques pour le dépôt d'une marque	806
10.1. Le dépôt d'une marque Benelux	806
10.2. Le dépôt d'une marque communautaire	807
10.3. Le dépôt d'une marque internationale	807
11. La cession de la marque	807
12. La radiation de l'enregistrement de la marque	808
13. La déchéance du droit de marque	808
14. Les atteintes à la marque	809
15. L'action en cessation	809
16. Les dommages et intérêts	810
17. L'i-Dépôt	810
CHAPITRE 112 L'INSOLVABILITÉ DES ASBL	811
1. Aperçu	811
2. Les mesures	811
3. La détection des entreprises en difficulté	811
3.1. La collecte des données	811
3.2. La chambre des entreprises en difficulté	812
4. Le médiateur de l'entreprise et le mandataire de justice	813
4.1. Le médiateur d'entreprise	813
4.2. Le mandataire de justice	813
5. L'accord amiable préprocédural	814
6. Les mesures prises avant le prononcé de la faillite	814
7. La réorganisation judiciaire	815
7.1. L'objectif	815
7.2. La requête	815

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

7.3.	Les conditions pour l'ouverture d'une procédure de réorganisation judiciaire	815
7.4.	Les principaux effets de la décision de réorganisation judiciaire	816
7.5.	La réorganisation judiciaire par accord amiable	816
7.6.	La réorganisation judiciaire par un accord collectif	816
7.7.	La réorganisation judiciaire par transfert d'entreprise sous autorité judiciaire	817
8.	La faillite	818

CHAPITRE 113 DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DES ASBL

819

1.	Aperçu	819
2.	La vente de denrées alimentaires	819
3.	La protection de la concurrence économique	820
4.	La responsabilité du fait des produits défectueux	821
5.	Le bail commercial	821
5.1.	La vente directe au public	821
5.2.	L'ASBL locataire	822
5.3.	Éléments de jurisprudence	822
6.	La participation à une société	823
7.	La certification des titres	824
8.	Le label social	825
9.	Le retard de paiement dans les transactions commerciales	825
10.	La preuve	826
11.	L'émission d'obligations	827

PARTIE 18 LES MARCHÉS PUBLICS

829

CHAPITRE 114 NOTIONS GÉNÉRALES

831

1.	Aperçu	831
2.	Le cadre juridique	831
2.1.	La définition	831
2.2.	La réglementation	831
3.	Les secteurs	832
3.1.	Les secteurs classiques	832
3.2.	Les secteurs spéciaux	832
4.	Les pouvoirs adjudicateurs	832
4.1.	Généralités	832
4.2.	L'ASBL en tant que pouvoir adjudicateur	833

5. Les principes généraux	833
5.1. Les principes de non-discrimination, d'égalité de traitement, de transparence et de proportionnalité	833
5.2. Le respect du droit environnemental, social et du travail	833
5.3. Le principe forfaitaire	834
5.4. Le paiement pour service fait et accepté	834
5.5. Le conflit d'intérêts	834
5.6. Les moyens de communication	834
CHAPITRE 115 LES SEUILS APPLICABLES ET LES TYPES DE MARCHÉS	837
1. Aperçu	837
2. Les seuils	837
2.1. Tableau (montants H.T.V.A. au 1 ^{er} janvier 2022)	838
2.2. Remarques	839
3. Les types de marchés	839
3.1. Les marchés de travaux	840
3.2. Les marchés de fournitures	840
3.3. Les marchés de services	840
CHAPITRE 116 LES MODES DE PASSATION DES MARCHÉS	841
1. Aperçu	841
2. Les procédures ouvertes et restreintes	841
3. Les procédures avec négociation	842
3.1. La procédure concurrentielle avec négociation	842
3.2. La procédure négociée directe avec publication préalable	843
3.3. La procédure négociée sans publication préalable	843
CHAPITRE 117 LA PASSATION DU MARCHÉ	845
1. Aperçu	845
2. La consultation	845
3. L'estimation du montant du marché	845
4. Le choix de la procédure	846
5. La détermination du prix	847
6. La rédaction des documents du marché	848
6.1. L'avis de préinformation	848
6.2. L'avis de marché	848
6.3. Le cahier spécial des charges (CSC)	848
6.4. Les annexes	850
7. La mise en concurrence	850
8. Les délais	851

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

9. La sélection	852
9.1. Les motifs d'exclusion	852
9.1.1. Les motifs d'exclusion obligatoires	852
9.1.2. Les motifs d'exclusion relatifs aux dettes fiscales et sociales	853
9.1.3. Les motifs d'exclusion facultatifs	853
9.1.4. Les mesures correctrices	854
9.2. Les critères de sélection	854
9.2.1. L'aptitude à exercer l'activité professionnelle	855
9.2.2. La capacité économique et financière	856
9.2.3. Les capacités techniques et professionnelles	856
9.3. Les marchés réservés	856
9.4. L'agrégation des entrepreneurs	857
9.5. Le document unique de marché européen (DUME) et la déclaration implicite sur l'honneur	858
9.5.1. Le document unique de marché européen (DUME)	858
9.5.2. La déclaration implicite sur l'honneur	858
CHAPITRE 118 L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ	861
1. Aperçu	861
2. Les critères d'attribution	861
3. La régularité des offres	863
3.1. Les irrégularités substantielles et non substantielles	863
3.2. Les particularités des procédures avec négociation	864
4. La vérification des prix et des coûts	864
5. L'examen des coûts et des prix anormaux	864
6. La présomption d'anormalité des prix	865
7. L'examen des offres	866
8. La négociation	866
8.1. En procédure concurrentielle avec négociation et procédure négociée directe avec publication préalable	867
8.2. En procédure négociée sans publication préalable	867
9. La non-attribution	868
10. La motivation et l'information	868
11. Le délai d'attente	870
CHAPITRE 119 LA CONCLUSION DU MARCHÉ	871
1. Aperçu	871
2. La procédure ouverte et la procédure restreinte	871
3. La procédure négociée sans publication préalable et procédure concurrentielle avec négociation	872
4. L'avis d'attribution	872

CHAPITRE 120 LES RECOURS	873
1. Aperçu	873
2. Les instances de recours	873
3. L'annulation	873
4. La suspension	873
5. Les dommages et intérêts	874
6. La déclaration d'absence d'effets	874
7. Les sanctions de substitution	875
8. Les délais de recours	875
PARTIE 19 DES SOURCES DE FINANCEMENT PRIVÉES	877
CHAPITRE 121 LES LIBÉRALITÉS FAITES PAR UN PARTICULIER – GÉNÉRALITÉS	879
1. Aperçu	879
2. Rappel historique	879
3. La notion de « libéralité »	879
3.1. Général	879
3.2. La définition de la donation	880
3.3. La définition d'un legs	880
4. Les caractéristiques communes	881
4.1. Le consentement	881
4.2. La capacité des parties	881
4.3. La cause	881
4.4. L'objet	882
5. Les caractéristiques différentes	882
6. Les clauses particulières	882
7. Les dons à un membre du personnel	883
CHAPITRE 122 LES DONATIONS FAITES PAR UN PARTICULIER	885
1. Aperçu	885
2. Rappel des caractéristiques d'une donation	885
3. La législation régionale applicable	885
4. La donation par acte authentique	886
4.1. L'obligation de passer l'acte devant un notaire	886
4.2. L'enregistrement de l'acte	886
4.2.1. En Région wallonne	886
4.2.2. En Région de Bruxelles-Capitale	887
4.3. L'autorisation ministérielle	887

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

5. Le don manuel	887
5.1. La définition du don manuel	887
5.2. La preuve d'un don manuel	888
5.3. L'enregistrement des actes	889
5.4. L'autorisation ministérielle	890
6. La donation indirecte	890
6.1. La définition du don indirect	890
6.2. La preuve d'un don indirect	891
6.3. L'enregistrement des actes	891
6.4. L'autorisation ministérielle	892
7. La donation déguisée	892
8. Le don anonyme	892
9. Les cotisations	892
10. Les dispositions anti-blanchiment	892
CHAPITRE 123 L'AUTORISATION MINISTÉRIELLE POUR RECEVOIR UN DON FAIT PAR UN PARTICULIER	893
1. Aperçu	893
2. Le prescrit légal	893
3. La nature de l'autorisation	893
4. L'évaluation du montant de la donation	894
5. Le transfert de propriété	894
6. Les conditions de l'autorisation	894
7. Les libéralités qui ne nécessitent pas d'autorisation	895
8. La décision ministérielle	895
8.1. La décision	895
8.2. L'autorisation tacite	895
8.3. Le refus d'autorisation	895
8.4. L'autorisation partielle	896
8.5. L'autorisation sous condition	896
8.6. La contestation de la décision ministérielle	896
9. Les différentes étapes avant la décision ministérielle	896
9.1. L'acceptation provisoire d'un don	896
9.2. La demande d'autorisation	897
9.3. Les documents à joindre à la demande d'autorisation	897
9.4. La gestion des biens	897
9.5. L'acceptation définitive	897
10. Les sanctions	898
CHAPITRE 124 LES LEGS FAITS PAR UN PARTICULIER	899
1. Aperçu	899

2. Les formes requises pour un legs	899
2.1. Le testament olographe	899
2.2. Le testament authentique	899
2.3. Le testament international	900
3. La législation régionale applicable	900
4. L'enregistrement du testament	900
4.1. En Région wallonne	900
4.2. En Région de Bruxelles-Capitale	901
5. La protection des créanciers et des héritiers réservataires	901
6. Le legs duo	901
7. L'autorisation ministérielle	902
CHAPITRE 125 LES APPORTS À TITRE GRATUIT EFFECTUÉS PAR UN PARTICULIER	903
1. Aperçu	903
2. La définition	903
3. La taxe d'enregistrement	904
4. La reprise de l'apport	904
5. Les cotisations	904
CHAPITRE 126 LES TRANSFERTS DE PATRIMOINE ENTRE ASSOCIATIONS	905
1. Aperçu	905
2. Un apport à titre gratuit	905
3. La taxe d'enregistrement	906
CHAPITRE 127 LES COLLECTES À DOMICILE	907
1. Aperçu	907
2. Une mesure protectrice	907
3. Les collectes qui ne nécessitent pas d'autorisation	907
4. Les collectes où l'autorisation est requise	907
5. Les autorisations nationales	908
6. Les sanctions	909
7. L'abus de confiance	909
8. Les collectes sur la voie publique	910
9. Le marketing humanitaire	910
CHAPITRE 128 LES LOTERIES PUBLIQUES	911
1. Aperçu	911

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

2. La définition	911
3. Les loteries privées	911
4. Les loteries publiques	912
5. Les subsides de la Loterie nationale	913
5.1. Les subsides à charge des budgets réservés au gouvernement fédéral	913
5.2. Les subsides à charge de la Communauté française, de la COCOF ou de la Région wallonne	914
5.2.1. La Communauté française	914
5.2.2. La COCOF	914
5.2.3. La Région wallonne	915
PARTIE 20 L'ACTION EN JUSTICE	917
CHAPITRE 129 LA CAPACITÉ D'AGIR EN JUSTICE	919
1. Aperçu	919
2. La personnalité juridique	919
3. La spécialité légale ou statutaire	920
4. L'ASBL en formation	920
CHAPITRE 130 LA DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE	921
1. Aperçu	921
2. L'organe légal	921
3. La preuve de la décision	922
4. L'instance statutaire	923
5. Les délégations	923
6. Les actes de procédure	924
7. L'introduction de la demande	925
8. La comparution en justice	926
9. L'interrogatoire des parties	926
10. La notification et la signification des actes de procédure et des décisions	927
CHAPITRE 131 LA CONDITION D'INTÉRÊT	929
1. Aperçu	929
2. Une condition indispensable	929
3. L'action de l'ASBL visant à défendre ses intérêts propres	929
3.1. Les cours et tribunaux	929
3.1.1. L'intérêt personnel de l'ASBL	929
3.1.2. L'action de l'ASBL visant à défendre l'intérêt de ses membres	930

3.2.	La Cour constitutionnelle	931
3.3.	Le Conseil d'État	931
4.	L'action d'intérêt général	932
5.	L'action civile visant à défendre des intérêts collectifs	932
5.1.	Dispositions générales	932
5.2.	La Cour constitutionnelle	932
5.3.	Le Conseil d'État	933
5.4.	Les cours et tribunaux	934
5.4.1.	Auparavant	934
5.4.2.	La situation depuis janvier 2019	935
5.4.3.	Les habilitations légales	936
5.4.3.1.	Les actions en matière de protection de l'environnement	936
5.4.3.2.	L'aide aux victimes de violence dans le couple	937
5.4.3.3.	La protection contre les discriminations	938
5.4.3.4.	La protection contre la violence et le harcèlement moral ou sexuel sur les lieux du travail	938
5.4.3.5.	La protection des personnes vulnérables	938
5.4.3.6.	Les autres domaines	939
CHAPITRE 132	LA SIGNIFICATION DES ACTES	941
1.	Aperçu	941
PARTIE 21	LA FISCALITÉ DES ASBL	943
CHAPITRE 133	LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE	945
1.	Aperçu	945
2.	L'assujettissement des ASBL à la T.V.A.	945
2.1.	Une taxe sur la plus-value	945
2.2.	L'assujetti à la T.V.A.	946
2.2.1.	Général	946
2.2.2.	Le caractère onéreux de la prestation	946
2.2.3.	Le caractère habituel de l'activité	947
2.2.4.	Le caractère lucratif ou non lucratif	947
2.2.5.	Les subventions	947
2.3.	Les différentes catégories d'assujettis	948
2.3.1.	Les assujettis ordinaires	948
2.3.2.	Les assujettis mixtes	948
2.3.3.	Les assujettis exemptés	949
2.3.4.	Les non-assujettis	949
2.3.5.	Les assujettis franchisés	950
2.4.	L'unité T.V.A.	951
2.5.	La base de calcul de la T.V.A.	951
3.	Les exemptions	952
3.1.	Les caractéristiques générales	952
3.1.1.	Une énumération limitative	952
3.1.2.	Le caractère non facultatif de l'exemption	952
3.1.3.	L'exemption sur les opérations de sortie	952

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

3.1.4.	Les opérations accessoires des ASBL exemptées	953
3.1.5.	La double condition	953
3.1.6.	La reconnaissance par l'autorité compétente	954
3.1.7.	Les obligations administratives	954
3.1.8.	Les cafétérias	954
3.2.	Les services rendus aux membres	955
3.3.	Le groupement autonome de personnes	956
3.4.	Les établissements de soins	957
3.5.	Le transport de malades et de blessés	958
3.6.	Les services d'aide	958
3.6.1.	Général	958
3.6.2.	Les organismes pour personnes âgées	959
3.6.3.	Les crèches et les pouponnières	959
3.6.4.	Les institutions pour la jeunesse	960
3.6.5.	Les organismes d'aide familiale	960
3.6.6.	Les services d'aide aux personnes handicapées	961
3.7.	Les associations sportives	961
3.8.	Les établissements d'enseignement	963
3.8.1.	Les exemptions	963
3.8.2.	Les activités accessoires	963
3.8.3.	La notion d'enseignement	964
3.8.4.	La notion de formation ou de recyclage professionnel	964
3.8.5.	L'absence de but de lucre	964
3.8.6.	Le lien de subordination	965
3.8.7.	La formation socioculturelle	965
3.8.8.	Les autres organismes	965
3.8.9.	Les mini-entreprises	966
3.8.10.	Les entreprises de formation par le travail	966
3.9.	Les prestations d'orientation scolaire ou familiale	966
3.10.	Les locations de disques, cassettes, etc.	966
3.11.	Les associations exploitant un musée, un monument ou un site	967
3.12.	Les conférences et les spectacles	967
3.12.1.	Les exemptions	967
3.12.2.	Les définitions	968
3.12.3.	La problématique des artistes	968
3.12.4.	Les conditions d'exemption des prestations artistiques	969
3.13.	Les manifestations publiques	969
3.14.	Les autres activités exemptées de la T.V.A.	970
4.	Les biens et les services livrés par les organismes à caractère social	970
5.	Les subsides	970
6.	Les obligations administratives	971
6.1.	Les assujettis exemptés	971
6.2.	L'immatriculation	971
6.3.	L'identification à la T.V.A.	971
6.4.	Les principales obligations des assujettis à la T.V.A.	972
7.	Les opérations transfrontalières	973
7.1.	Général	973

7.2.	La localisation des opérations	974
7.2.1.	La localisation des livraisons de biens	974
7.2.2.	La livraison de services	974
7.3.	Les exceptions	974
7.3.1.	Les transports	974
7.3.2.	Les services culturels, artistiques, sportifs, scientifiques, éducatifs et de divertissement	975
7.4.	Les déclarations à la T.V.A.	975
8.	L'organisation d'évènements sportifs	975
CHAPITRE 134 LA TAXE COMPENSATOIRE DES DROITS DE SUCCESSION		977
1.	Aperçu	977
2.	Les associations soumises à la taxe	977
3.	L'assiette de la taxe	978
4.	Les biens non soumis à la taxe	979
5.	Les liquidités et le fonds de roulement	980
6.	L'enseignement et les ASBL de gestion patrimoniale	980
6.1.	L'enseignement	980
6.2.	Les ASBL de gestion patrimoniale	981
7.	Les biens conditionnels	981
8.	Les libéralités	981
9.	La dissolution	982
10.	L'évaluation des biens	982
11.	Le taux d'imposition	983
12.	La déclaration	983
CHAPITRE 135 L'IMPÔT DES PERSONNES MORALES		985
1.	Aperçu	985
2.	Les ASBL assujetties à l'I.P.M.	985
2.1.	Un impôt particulier	985
2.2.	L'intention première du législateur	986
2.3.	Les ASBL concernées	986
2.3.1.	La notion d'« exploitation »	986
2.3.2.	La notion de « se livrer à des opérations à caractère lucratif »	987
2.4.	Les catégories d'ASBL soumises à l'I.P.M.	988
2.4.1.	Les ASBL qui exercent des opérations à caractère lucratif autorisées	989
2.4.2.	Les opérations autorisées	989
2.4.2.1.	Général	989
2.4.2.2.	Les opérations isolées ou exceptionnelles	990
2.4.2.3.	Les opérations de gestion du patrimoine de l'association	990

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

2.4.2.4.	Les opérations ne mettant pas en œuvre des méthodes industrielles ou commerciales	991
2.4.2.5.	Les opérations industrielles ou commerciales accessoires	992
2.4.3.	Les secteurs privilégiés	994
2.4.3.1.	Un assujettissement de plein droit	994
2.4.3.2.	Les associations concernées	994
2.4.3.3.	Le caractère exclusif ou principal de l'activité	997
2.4.4.	Les associations assimilées	997
2.4.5.	La défense des intérêts professionnels des membres	997
2.5.	Quelques situations particulières	998
2.5.1.	Les organismes d'expansion économique et sociale	998
2.5.2.	Les ASBL de gestion de patrimoine	998
2.5.3.	Les associations d'intérêt général	998
2.6.	Quelques litiges opposant une ASBL et l'administration fiscale	999
2.6.1.	La réalisation de travaux immobiliers et de réparation mécanique	999
2.6.1.1.	L'objet social de l'association	999
2.6.1.2.	La thèse de l'administration	999
2.6.1.3.	La position de la Cour d'appel	999
2.6.2.	L'exploitation d'un débit de boissons	1000
2.6.3.	L'exploitation d'un restaurant	1001
2.6.4.	L'exploitation d'un manège	1001
2.6.5.	Les courses de chevaux	1001
2.6.6.	L'instauration d'un centre de documentation	1002
2.6.7.	L'ASBL Magasin du Monde Oxfam	1002
3.	Le précompte immobilier	1002
3.1.	Le principe	1002
3.2.	L'exonération du précompte immobilier	1003
3.2.1.	Général	1003
3.2.2.	L'absence de but de lucre	1003
3.2.3.	L'affectation de l'immeuble	1004
3.2.3.1.	Les activités qui permettent l'exonération	1004
3.2.3.2.	L'affectation directe ou indirecte	1004
3.2.3.3.	Le contribuable	1005
3.2.3.4.	L'exercice d'un culte public ou l'assistance morale laïque	1005
3.2.3.5.	L'enseignement	1007
3.2.3.6.	Les hôpitaux, cliniques, dispensaires et maisons de repos	1008
3.2.3.7.	Les homes de vacances pour enfants ou personnes pensionnées	1009
3.2.3.8.	Les œuvres analogues de bienfaisance	1009
3.3.	La date d'exonération du précompte	1010
3.4.	Les formalités	1010
4.	L'imposition des autres revenus	1011
4.1.	Les revenus des propriétés	1011
4.1.1.	Les biens situés à l'étranger	1011
4.1.2.	Les biens situés en Belgique et donnés en location	1011
4.1.3.	Les exemptions	1011
4.1.4.	Les autres revenus	1012

4.2.	Les plus-values	1012
4.2.1.	La notion de « plus-value »	1012
4.2.2.	La plus-value sur les immeubles non bâtis	1012
4.2.3.	La plus-value sur les immeubles bâtis	1013
4.2.4.	Les plus-values sur participations importantes	1013
4.3.	Les revenus mobiliers	1013
4.3.1.	Les revenus encaissés ou recueillis directement à l'étranger et les revenus d'origine belge attribués ou mis en paiement sans retenue de précompte	1013
4.3.2.	La location de biens mobiliers garnissant des habitations, chambres ou appartements meublés	1014
4.3.3.	Les autres revenus de location ou concession de biens mobiliers	1014
4.4.	Les pensions et les cotisations pour pensions	1015
4.5.	Les dépenses non justifiées	1015
4.6.	Les fiches fiscales	1015
4.6.1.	Les travailleurs indépendants	1015
4.6.2.	Les travailleurs salariés	1016
4.6.3.	Les administrateurs et liquidateurs	1017
4.6.4.	Les formalités	1017
4.6.5.	Les renseignements	1017
5.	L'impôt des sociétés	1018
6.	Le droit d'accès et les pouvoirs d'investigation	1018
7.	La déclaration fiscale	1018
CHAPITRE 136 LA RÉDUCTION D'IMPÔT POUR LES LIBÉRALITÉS FAITES AUX ASBL		1019
1.	Aperçu	1019
2.	Les montants déductibles	1019
3.	Les organismes agréés	1020
3.1.	Les institutions désignées par la loi	1020
3.2.	Les institutions agréées par décision ministérielle	1020
4.	Les conditions d'agrément	1021
4.1.	Les conditions générales	1021
4.2.	Les conditions particulières	1021
5.	L'agrément	1021
5.1.	La durée de l'agrément	1021
5.2.	La demande d'agrément	1021
5.3.	Les documents à joindre	1022
6.	Les particularités prévues pour les institutions de recherche scientifique	1023
6.1.	Les institutions visées	1023
6.2.	Les activités	1023
6.3.	L'agrément	1023

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

7. Les particularités prévues pour les institutions qui assistent les victimes de la guerre	1023
7.1. Les institutions visées	1023
7.2. Les activités	1024
7.3. L'agrément	1024
8. Les particularités prévues pour les institutions qui assistent les handicapés, les personnes âgées, les mineurs d'âge protégés ou les indigents	1024
8.1. Les institutions visées	1024
8.2. Les activités	1024
8.3. L'agrément	1025
9. Les particularités prévues pour les institutions qui assistent les pays en développement	1025
9.1. Les institutions visées	1025
9.2. Les activités	1025
9.3. L'agrément	1025
10. Les particularités prévues pour les institutions culturelles	1025
10.1. Les institutions visées	1025
10.2. Les activités	1026
10.3. L'agrément	1026
11. Les particularités prévues pour les institutions qui viennent en aide aux victimes de calamités	1026
12. Les particularités prévues pour les institutions de conservation de la nature et de protection de l'environnement	1026
12.1. Les institutions visées	1026
12.2. Les activités	1027
12.3. L'agrément	1027
13. Les particularités prévues pour les institutions qui aident les victimes d'accidents industriels majeurs	1027
13.1. Les institutions visées	1027
13.2. Les activités	1027
13.3. L'agrément	1027
14. Les particularités prévues pour les institutions qui ont pour but la conservation ou la protection des monuments et sites	1028
14.1. Les institutions visées	1028
14.2. Les activités	1028
14.3. L'agrément	1028
15. Les particularités prévues pour les institutions de développement durable	1028
15.1. Les institutions visées	1028
15.2. Les activités	1028
15.3. L'agrément	1029
16. Les particularités prévues pour les refuges	1029
16.1. Les institutions concernées	1029
16.2. Les activités	1029
16.3. L'agrément	1029

17. La délivrance des attestations	1029
17.1. Les conditions de délivrance	1029
17.2. Les exigences formelles	1030
17.3. La communication des données	1030
17.4. La délivrance d'attestations pour des dons destinés à d'autres associations	1030
18. Les dons non déductibles	1031
18.1. Les dons en nature	1031
18.2. Les collectes	1032
18.3. Les fausses libéralités	1032
18.4. Les dons collectifs	1032
19. Le report de la libéralité à l'année suivante	1032
20. Les renseignements complémentaires	1032
PARTIE 22 LES FORMALITÉS DE PUBLICITÉ	1035
CHAPITRE 137 LE DOSSIER DE L'ASBL	1037
1. Aperçu	1037
2. Le lieu où est tenu le dossier	1037
3. Le contenu du dossier	1037
3.1. Les pièces déposées lors de la constitution	1038
3.2. Les pièces à déposer ultérieurement	1039
4. Le dépôt des pièces	1041
5. Les exigences relatives aux actes déposés	1041
5.1. Les conditions formelles	1041
5.2. L'obligation d'identification de l'ASBL	1042
5.3. La signature des actes déposés	1042
5.4. Les erreurs contenues dans les actes déposés	1043
6. Le dépôt de l'acte ou de l'extrait de l'acte	1043
7. L'accès au dossier	1043
8. Le transfert du dossier	1044
9. Quelques formalités faites en double exemplaire	1044
9.1. La création de l'ASBL	1044
9.2. Les modifications ultérieures des statuts	1044
10. Les documents complémentaires réclamés par les greffes	1044
CHAPITRE 138 LES PUBLICITÉS AUX ANNEXES DU MONITEUR BELGE	1045
1. Aperçu	1045
2. Les actes à publier	1045
3. Les conditions formelles	1047
4. L'objet ou les objets de la publication	1048

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

5.	Les frais de publication	1048
6.	Le délai de publication	1049
7.	L'opposabilité des actes publiés	1049
CHAPITRE 139 LES FORMULAIRES		1051
1.	Aperçu	1051
2.	Le formulaire I	1051
2.1.	La création de l'ASBL	1051
2.2.	Le volet B du formulaire I (à destination du <i>Moniteur belge</i>)	1051
2.3.	La signature du volet B	1051
3.	Le formulaire II (à destination de la BCE)	1051
4.	Le volet C des formulaires I et II	1052
5.	Le nombre d'exemplaires	1052
6.	Les publications bilingues	1052
CHAPITRE 140 LE DÉPÔT DES COMPTES À LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE		1053
1.	Aperçu	1053
2.	Les pièces à déposer	1053
3.	Le délai pour déposer	1053
4.	Le mode de dépôt	1053
4.1.	Le dépôt d'un fichier structuré	1053
4.2.	Le dépôt d'un fichier PDF	1054
5.	L'acceptation des documents déposés	1054
6.	La communication des documents par la BNB	1054
7.	Les frais de dépôt pour 2021	1055
CHAPITRE 141 LA DÉCLARATION UBO		1057
1.	Aperçu	1057
2.	Les raisons de l'instauration d'un registre	1057
3.	Les personnes disposant du pouvoir de contrôle	1057
4.	Les obligations	1058
5.	Les informations à transmettre au registre UBO	1059
6.	Les sanctions	1059
CHAPITRE 142 LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL		1061
1.	Aperçu	1061

2.	Les dispositifs légaux	1061
3.	La notion de « données à caractère personnel »	1061
4.	La publication de l'identité des administrateurs, délégués à la gestion journalière et des liquidateurs	1062
5.	L'utilisation des données contenues dans le dossier de l'ASBL tenue au greffe du tribunal de l'entreprise	1062
6.	L'accès du travailleur ou du bénéficiaire à ses données à caractère personnel	1063
ANNEXES – LES MODÈLES D'ACTES		1065
1.	Acte constitutif – Statuts – Désignation des administrateurs, des personnes chargées de la représentation générale et de la gestion quotidienne	1065
2.	Modèle d'acte de nomination d'administrateurs (à déposer au greffe du tribunal de l'entreprise)	1089
3.	Modèle d'acte de nomination de personnes chargées de la représentation générale (à déposer au greffe du tribunal de l'entreprise)	1090
4.	Modèle d'acte de nomination de la personne ou des personnes chargées de la gestion journalière (à déposer au greffe du tribunal de l'entreprise)	1091
5.	Modèle d'acte de cessation de fonction d'un administrateur (à déposer au greffe du tribunal de l'entreprise)	1092
6.	Modèle d'acte de cessation de fonction (révocation) d'un administrateur (à déposer au greffe du tribunal de l'entreprise)	1092
7.	Modèle d'acte de nomination d'un membre d'un organe de représentation (à déposer au greffe du tribunal de l'entreprise)	1093
8.	Modèle d'acte de cessation de fonction d'une personne membre d'un organe de représentation (à déposer au greffe du tribunal de l'entreprise)	1093
9.	Modèle d'acte de décision de dissolution volontaire de l'ASBL et de désignation du liquidateur (à déposer au greffe du tribunal de l'entreprise)	1094
10.	Modèle d'acte de cessation de fonction d'un liquidateur (à déposer au greffe du tribunal de l'entreprise)	1095
11.	Modèle d'acte de cessation de fonction (révocation) d'un liquidateur (à déposer au greffe du tribunal de l'entreprise)	1095
12.	Modèle de convocation à l'assemblée générale	1096
13.	Modèle de procuration	1097

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

14.	Modèle de procès-verbal de l'assemblée générale prononçant la dissolution de l'ASBL	1097
15.	Modèle de procès-verbal de l'assemblée générale du ... prononçant la dissolution et la liquidation de l'ASBL en un seul acte	1098
16.	Schéma du déroulement d'une assemblée générale	1099
17.	Modèle de rapport de gestion	1102
18.	Guide pour mettre en conformité les statuts d'une ASBL existante avant le 1 ^{er} mai 2020	1104

TEXTES LÉGISLATIFS	1111
---------------------------	------

FORMULAIRES	1113
--------------------	------

BIBLIOGRAPHIE	1115
----------------------	------

Registre alphabétique